



**Allez les Rouges !**  
*Le bonheur n'est plus  
 qu'à 90 minutes*

Page 23

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9943

Samedi/Dimanche 10-11 Juin 2023

## Un plan d'action pour un autre tour de vis

*Réadmissions, retour des migrants...  
 au nouveau menu de la Commission européenne*

Nécessité de placer le partenariat entre les Parlements marocain et européen dans un cadre institutionnel

**Youssef Aïdi** : *La détérioration des rapports entre les deux institutions législatives nécessite une réaction ferme à même d'y faire face et de défendre les intérêts du Maroc*

Page 2



Page 3



### Conseil provincial de l'USFP à Fès Session feu Abdelouahed Radi

Le secrétariat provincial de l'USFP à Fès tiendra, ce samedi à 16h00 au siège local du parti, son Conseil provincial, session feu Abdelouahed Radi. L'ordre du jour de cette session, sous la direction de Mohamed Infi, membre du Bureau politique, et Jaouad Chafik, secrétaire provincial-Fès, comporte le rapport politique du délégué du Bureau politique, le rapport du secrétariat provincial, la fixation de la date de la tenue du 7<sup>ème</sup> Congrès provincial, la constitution et la structuration de la Commission préparatoire.

*Quel nouveau partenariat entre les institutions législatives marocaine et européenne ?*

# Nécessité de placer le partenariat entre les deux Parlements dans un cadre institutionnel

# Actualité



**P**réalablement à la réunion de la commission parlementaire commune Maroc-Union européenne, tenue au siège de l'Institution parlementaire à Rabat en présence de Rachid Talbi Alami, président de la Chambre des représentants, le parlementaire Youssef Aïdi, président du Groupe socialiste-opposition itihadi à la Chambre des conseillers, membre de la commission thématique chargée de l'évaluation du partenariat maroco-européen, a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que ladite commission thématique venait de tenir une réunion dédiée à la présentation d'un rapport ayant trait à l'évaluation de l'état des rapports entretenus avec le Parlement européen en vertu de la décision prise par les deux Chambres de l'institution parlementaire de notre pays de rompre toutes les relations de coopération avec le Parlement européen à la suite de la résolution de ce dernier du 19 janvier hostile au Maroc et de soumettre tous les processus d'échanges entre les deux institutions législatives marocaine et européenne à une évaluation profonde.

Cette réunion, a souligné le conseiller parlementaire itihadi, a été l'occasion de débattre des développements qui ont suivi ladite résolution européenne et de mettre l'accent sur la nécessité de situer tous les processus de coopération

et d'échanges entre les deux parties dans un cadre institutionnel assujéti à des règles et des dispositions juridiques à même de préserver les intérêts de notre pays d'autant que les composantes parlementaires du Royaume ont enregistré dans leur ensemble que le Parlement européen s'est révélé être « l'otage » de lobbies cherchant par tous les moyens et dans toutes les circonstances à nuire aux intérêts du Maroc en dehors de tout cadre institutionnel et à la marge de toutes les questions se rapportant au partenariat entre les Parlements marocain et européen.

Par ailleurs, le président du Groupe socialiste-opposition itihadi à la Chambre des conseillers a annoncé que les travaux de la commission thématique chargée de l'évaluation du partenariat en question se penchent sur l'examen de cette situation afin de remédier aux dysfonctionnements des règles de coopération supposées l'encadrer et de mettre à nu toutes les manœuvres perverses et agissements fallacieux fomentés par des lobbies téléguidés se déployant contre les intérêts de notre pays à travers des mensonges aussitôt dévoilés et des campagnes tendancieuses hostiles.

Et de mettre en avant que cet état de choses nécessite une réaction cruciale qui puisse y faire face et soit à même de défendre les intérêts du Maroc et immuniser les rapports de l'Institution parlementaire marocaine avec les différentes institutions européennes, notamment le Parlement des 27.

Rappelons d'autre part que les présidents des deux Chambres du Parlement, Rachid Talbi El Alami et Enaam Mayara, ont été destinataires d'une lettre envoyée par la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola le 2 mai, dans laquelle l'on peut relever « une volonté commune à la nôtre de veiller en toute circonstance à la poursuite du dialogue entre nos deux institutions législatives respectives dans l'intérêt bien compris du partenariat stratégique entre le Maroc et l'Union européenne ».

Dans une missive adressée en réponse à Roberta Metsola, les deux présidents des deux institutions législatives marocaines ont noté que « ce partenariat unique nous engage à agir avec respect et détermination en faveur du développement des relations entre les formations politiques que forment nos nations, à travers les institutions qui en émanent-le Parlement marocain et le Parlement européen ».

Toutefois, ayant rappelé que la résolution du Parlement européen du 19 janvier et les développements subséquents qui s'ensuivent ont lourdement impacté l'image de l'Institution législative européenne auprès de

Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers, Rachid Talbi et Enaam Mayara, qui ont ajouté que devant ce navrant constat, « nous en appelons au sens de la responsabilité qui ressort de votre lettre et vous invitons à donner effet à votre décision de désigner la composante européenne de la commission parlementaire mixte, afin que cette commission - à travers ses co-présidents marocain et européen- puisse se réunir immédiatement et s'entendre rapidement sur une issue favorable ».

Là-dessus, Talbi El Alami et Mayara ont mis en avant que « si notre partenariat a pour vocation de surmonter des questions difficiles, force est de constater que ce que nous relevons trop souvent dans les propos et les documents issus du Parlement européen à l'endroit du Maroc, se situe au-delà du cadre



**Youssef Aïdi**  
*La détérioration des rapports entre les deux institutions législatives nécessite une réaction ferme à même d'y faire face et de défendre les intérêts du Maroc*

de la critique constructive, et s'inscrit ouvertement dans l'offensive injuste et infondée ».

Ainsi, pour les deux responsables parlementaires marocains, « les nécessaires échanges qui animent le dialogue entre nos deux communautés politiques doivent aller de pair avec un rapport digne des citoyens qu'ils servent ».

Ils ont soutenu, par ailleurs, que « c'est avec l'espoir d'insuffler une dynamique toujours plus forte à la relation qui unit nos institutions, qu'il s'impose aujourd'hui d'engager une discussion franche sur toutes les questions d'intérêt mutuel ».

Et de conclure : « Nous nous tenons disposés à échanger avec vous sur les voies à poursuivre, ainsi qu'à recevoir les indications les plus positives quant au développement de notre coopération ».

C'est précisément ce qui ressort de la déclaration pertinente du président du groupe socialiste-opposition itihadi à la Chambre des conseillers, Youssef Aïdi, en marge des travaux de la commission thématique chargée de l'évaluation du partenariat maroco-européen, mettant l'accent notamment sur la nécessité d'inscrire le partenariat en question et les échanges entre les deux institutions législatives marocaine et européenne dans un cadre institutionnel conforme aux dispositions et aux règles du droit international relatives aux différentes formes de coopération et de partenariat entre institutions reconnues de toute part.

En effet, la similitude des positions des présidents des deux Chambres du Parlement et celle du conseiller itihadi reflète l'attachement indéfectible de toutes les composantes du champ politique marocain, majorité et opposition à la défense inconditionnelle des intérêts du pays face à toutes les manœuvres étrangères hostiles et tendancieuses.

**Rachid Meftah**



**R.T. El Alami et N. Mayara**  
*C'est avec l'espoir d'insuffler une dynamique toujours plus forte à la relation qui unit nos institutions, qu'il s'impose aujourd'hui d'engager une discussion franche sur toutes les questions d'intérêt mutuel*

toutes les forces vives de la nation marocaine, ils ont souligné avoir été grandement surpris, « alors que nous croyions voir en votre lettre un potentiel de dialogue » par les prises de positions injustes et intempêtes, contenues dans le projet de rapport sur « l'ingérence étrangère dans tous les processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation », projet établi le 15 mai 2023 par la commission spéciale sur « l'ingérence et la désinformation et sur le renforcement de l'intégrité » (ING2) au Parlement européen.

« Ce projet sera, comme vous le savez, soumis au vote de la prochaine plénière du Parlement européen. A en juger par son contenu inquisitoire et ses recommandations hostiles, ce projet, s'il est adopté, handicapera toute perspective positive entre nos deux institutions », ont alerté les présidents de la

# Un plan d'action pour un autre tour de vis

*Réadmissions, retour des migrants... au nouveau menu de la Commission européenne*

Les plans d'action de l'UE concernant la lutte contre la migration irrégulière se suivent et se ressemblent. En effet, la recette demeure la même: dialogue et coopération, lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et surtout retours et réadmissions. Autrement dit, plus de sécurisation de la question migratoire et davantage de renforcement du contrôle des flux. Et le dernier plan d'action de l'UE concernant les routes migratoires de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique, présenté mardi dernier par la Commission européenne (CE), ne fait pas l'exception.

## Du déjà-vu

Selon un communiqué de presse de la CE, ce programme comprend «18 mesures opérationnelles, ciblées, structurées autour de deux piliers, à savoir le renforcement de la coopération avec les pays partenaires pour la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains; et la consolidation des mesures opérationnelles de recherche et de sauvetage, des procédures de retour et de la solidarité volontaire». Il s'agit du troisième plan que la Commission présente pour soutenir les Etats membres, après le plan d'action concernant la Méditerranée centrale et celui concernant les Balkans occidentaux en 2022. L'objectif recherché, toujours selon le communiqué de la CE, est «d'aider les Etats membres à améliorer la gestion des migrations le long de ces routes, à prévenir les départs irréguliers et à sauver des vies, tout en travaillant en étroite collaboration avec les principaux pays partenaires» dont le Maroc.

En détail, la CE considère «le renforcement de la coopération avec les pays partenaires comme essentiel pour relever les défis en matière de migration et lutter contre le trafic de migrants». A ce propos, elle met l'accent sur la prévention de la migration irrégulière en luttant contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, grâce au renforcement de la gestion des frontières. A cette fin, l'UE intensifiera ses travaux dans certains domaines, à savoir la définition de priorités opérationnelles à court terme et de mesures de coordination entre l'UE et les Etats membres pour faire face aux migrations en adoptant une approche axée sur l'ensemble de la route, dans le cadre d'une approche «Equipe Europe»; la prévention de la migration irrégulière par la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, en mettant en œuvre le partenariat opérationnel de lutte contre



le trafic de migrants avec le Maroc, en lançant dans ce contexte un programme régional financé au titre de l'IVCDCI – Europe dans le monde et en consolidant globalement les activités de lutte contre le trafic de migrants avec les pays partenaires d'Afrique tout au long de la route, tout en soutenant les efforts de lutte contre la traite des êtres humains; la gestion des frontières, en renforçant les capacités du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie à mettre en place des actions ciblées de prévention des départs irréguliers et en favorisant une coopération bilatérale accrue entre Frontex et le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal; le retour, la réadmission et la réintégration, en soutenant les opérations de protection et de retour volontaire en Afrique du Nord et dans les pays du Sahel, et en renforçant le dialogue en cours afin d'améliorer la coopération pratique en matière de réadmission et de favoriser une réintégration durable des personnes faisant l'objet d'une décision de retour dans leur pays d'origine; la protection et les voies légales d'accès, en favorisant la mise en œuvre efficace de mécanismes de protection dans les pays partenaires, tout en promouvant et en soutenant les voies légales d'accès à la protection dans l'UE grâce à la réinstallation, à l'admission humanitaire et à des voies complémentaires; la migration de main-d'œuvre et des partenariats destinés à attirer les talents. La mise en œuvre du partenariat avec le Maroc destiné à attirer les talents est une priorité. La Commission évalue

aussi actuellement la faisabilité du lancement de programmes de migration légale et de mobilité avec le Nigeria et le Sénégal.

## Plus de retour des migrants

Sur un autre registre, la CE cherche à renforcer les mesures opérationnelles concernant la recherche et le sauvetage, les procédures de retour et la fluidité et la rapidité de la solidarité volontaire. Dans ce sens, l'UE compte accélérer ses travaux dans les domaines suivants: l'évaluation ciblée par Frontex de la situation en Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique, en étroite coopération avec les Etats membres, le renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'UE en ce qui concerne les retours vers les pays partenaires (conseil en matière de retour, aide à l'identification et à la délivrance de documents de voyage, coordination des vols de retour, etc.), ainsi que la réintégration durable des personnes faisant l'objet d'une décision de retour, notamment grâce au soutien de la coordinatrice de l'UE chargée des retours et par l'intermédiaire du Réseau de haut niveau pour les retours; l'établissement d'un lien entre la réintégration des rapatriés volontaires et les investissements des Etats membres et des entreprises européennes dans les pays d'origine et de transit, notamment pour favoriser la création d'emplois et le développement des compétences; des réactions plus efficaces et plus rapides dans le cadre du mécanisme de solidarité volontaire, avec le soutien de la Commission et de l'Agence de l'UE pour l'asile. A mesure que la mise en

œuvre du mécanisme se poursuit, les Etats qui ont pris des engagements sont également encouragés à faire preuve de souplesse pour alléger la pression exercée sur le système d'accueil dans les Etats membres de première entrée.

Pour la Commission, ce plan est présenté dans la perspective de la réunion du Conseil «Justice et affaires intérieures» et du Conseil européen (29 et 30 juin). Selon elle, ce plan d'action complète les travaux en cours ciblant d'autres routes migratoires essentielles vers l'Europe et pourra servir de modèle pour élaborer des plans similaires pour d'autres routes migratoires.

## Enjeux de la sécurisation

Dans son article: «Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse», le chercheur Lorenzo Gabrielli soutient que «le volet extérieur des politiques d'immigration européennes se développe dans un cadre marqué par une focalisation de la question migratoire comme un problème de sécurité, autant intérieure qu'extérieure». Selon lui, cette superposition progressive des champs de la sécurité intérieure et extérieure a pour effet d'appliquer «des mesures de politique d'immigration généralement développées pour l'intérieur dans la sphère extérieure». De l'autre côté, «des mesures de politique extérieure, ainsi que des mesures de politique migratoire de long terme, sont de plus en plus utilisées pour atteindre des objectifs en matière de contrôle

des flux migratoires». Tout en soulignant qu'«une délégation du contrôle migratoire se met en place vers certains pays africains, parallèlement à une intensification des retours forcés de migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile déboutés. «Suite aux pressions européennes surtout vers les pays de transit des flux migratoires vers l'Europe, une série de zones tampons à différentes intensités de filtrage est donc en train d'être bâtie en Afrique», précise-t-il.

De plus, ajoute-t-il, «l'application européenne d'une approche intégrée de la question migratoire détermine, dans le cadre euro-africain, une relation stricte entre ce processus de délégation du contrôle et la conclusion d'accords commerciaux, ainsi que la concession de l'aide au développement». A ce propos, il explique que l'utilisation de ces instruments dans un but de politique migratoire soulève la question du «détournement» de leurs finalités, en particulier dans le cas de l'aide au développement. «De telles façons, on risque de mettre la priorité, dans certains cas, sur le développement des systèmes de gestion des flux migratoires plutôt que sur le développement du pays tout court. En même temps, la naissante conditionnalité migratoire peut s'imposer aux autres types de conditionnalités comme la conditionnalité démocratique et même aller à l'encontre d'elles. Il existe alors le risque de supporter des gouvernements peu, ou pas du tout, démocratiques en échange d'une gestion effective du contrôle des flux», a conclu Lorenzo Gabrielli.

Hassan Bentaleb

## La Coalition mondiale contre Daech réaffirme sa détermination à contrer les acteurs militaires malveillants, séparatistes et non étatiques qui sapent la stabilité en Afrique

La 10-ème réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech qui s'est tenue, jeudi à Riyad en Arabie Saoudite et qui a connu la participation de ses 86 membres, a adopté un communiqué qui a réaffirmé sa détermination à contrer les acteurs militaires malveillants, séparatistes et non étatiques qui sapent la coopération en matière de lutte antiterroriste et déstabilisent la sécurité régionale.

Cette détermination consolide, ainsi, la position de la coalition adoptée lors de la dernière réunion ministérielle de la Coalition tenue à Marrakech en mai 2022, ainsi que la réunion plénière du Groupe de Réflexion sur l'Afrique «Africa Focus Group», tenues les 1er et 2 mars 2023 à Niamey.

Il convient de rappeler que la 9-ème Réunion ministérielle de

la Coalition, tenue le 11 mai 2022 à Marrakech avait souligné la préoccupation de ses membres quant à la prolifération des mouvements séparatistes en Afrique qui engendrent une déstabilisation et une vulnérabilité accrue des États africains, et qui, en fin de compte, favorise Daech et d'autres organisations terroristes et extrémistes violentes.

Il convient de rappeler que la 9-ème Réunion ministérielle de la Coalition, tenue le 11 mai 2022 à Marrakech avait souligné la préoccupation des membres quant à la prolifération des mouvements séparatistes en Afrique occasionnant une déstabilisation et une vulnérabilité accrue des États africains, et qui, en fin de compte, favorise Daech et d'autres organisations terroristes ou séparatistes.



## CSPJ : 96% des doléances des MRE traitées en 2022



Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a indiqué avoir traité 96% des doléances émises par les Marocains résidant à l'étranger (MRE), au titre de l'année 2022, transmises par une cellule centrale chargée de les recevoir au siège du Conseil.

Quelque 505 doléances ont été traitées sur un total de 527 plaintes des MRE en 2022, parlant du fait que ce genre de dossiers nécessite la célérité dans le traitement, indique un rapport du CSPJ sur l'opération d'accueil des MRE au titre de l'année 2022.

Ces doléances concernaient principalement des recours contre des décisions judiciaires et des actes d'exécution, ainsi que des demandes relatives à des dossiers en instance et des plaintes qui ne relèvent pas du champ de la compétence du Conseil, précise la même source.

S'agissant de la nature des plaintes traitées, le rapport a précisé que le plus grand nombre des plaintes et doléances reçues par le CSPJ se répartissent entre 163 plaintes pénales, 103 plaintes civiles et 78 plaintes foncières, alors que les autres plaintes concernent divers sujets.

Pour ce qui est des sujets des plaintes et doléances, le rapport a souligné qu'elles portent en majorité sur les décisions judiciaires (environ 39%), suivies des dossiers en instance dans les diffé-

rentes juridictions du Royaume (123 plaintes, soit 23,33 %) et celles relatives aux magistrats (seulement 15 doléances).

Le traitement des plaintes et doléances soumises au Conseil par les MRE en 2022 a abouti à la prise d'une série de mesures, qui consistent notamment à les informer sur l'objet de leur plainte et sur la compétence du Conseil en la matière.

A cet égard, 303 réponses aux plaintes ont été adressées, tandis que les doléances qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil ont été soumises aux autorités compétentes, a poursuivi la même source, précisant qu'il s'agit de 44 plaintes, tandis que 72 autres plaintes répétées et 5 dénonciations ont été classées sans suite.

Un total de 88 MRE se sont rendus au siège du CSPJ entre le 15 juin et le 15 septembre 2022, où ils ont été accueillis et informés quant au sort de leurs demandes, en coordonnant, le cas échéant, avec les cellules mises en place au niveau des tribunaux pour faciliter le traitement de leurs demandes avec la célérité requise.

La majorité des MRE qui se sont rendus au siège du Conseil résident en France (34 personnes), soit 38,6%, suivis des Marocains résidant aux Pays-Bas (15 personnes), soit 17%.

Selon le rapport, les Marocains du Monde qui se sont rendu

au bureau d'accueil du CSPJ durant l'été 2022 ont sollicité 126 mesures, réparties sur les demandes d'entretiens, avec 44%, et la soumission de plainte (36 %), tandis que les autres mesures ont pour finalité de soumettre une demande d'entretien, de s'enquérir de la suite donnée à la doléance.

Dans le cadre de la simplification des procédures et l'adoption d'une approche de proximité pour communiquer avec les usagers, le Conseil a souligné qu'il a mis en place un service de suivi du sort de la doléance et des demandes d'entretien depuis le mois de janvier de l'année 2021, en mettant une ligne téléphonique à la disposition du public.

Dans ce contexte, le Conseil a reçu au cours de l'été 2022, 31 appels téléphoniques des membres de la communauté, dont le contenu porte sur les modalités de dépôt d'une plainte, les demandes d'un entretien et le sort des plaintes.

Les personnes chargées de la réception des appels veillent à répondre à toutes les questions des appelants, à les guider et leur expliquer les mesures prises avec précision, en plus de leur permettre d'avoir le numéro de référence de la plainte ou de la doléance pour faciliter son suivi.

Par ailleurs, le rapport a relevé que 261 membres de la communauté marocaine établie à l'étranger ont eu recours aux différents Cours d'appel au cours de l'été 2022, précisant que la Cour d'appel de Casablanca a reçu le plus grand nombre, avec 73 MRE, suivie de la Cour d'appel de Taza (31 MRE) et la Cour d'appel d'Al Hoceima (30 MRE).

Dans ce cadre, le CSPJ a relevé que 19.047 MRE se sont rendus aux tribunaux de premier degré, au cours de l'été 2022, ajoutant que les tribunaux relevant de la circonscription judiciaire de Casablanca ont accueilli quelque 7.701 Marocains du Monde, suivis des tribunaux de la circonscription judiciaire de Béni Mellal (5.555 MRE) et les tribunaux de la circonscription judiciaire de Settat (986 MRE).

### "African Lion 2023"

## Exercice à Agadir pour évaluer la réactivité de l'USS des FAR contre une attaque d'armes de destruction massive

Dans le cadre de la coopération maroco-américaine en matière de gestion des catastrophes, un exercice de synthèse sur la lutte contre les armes de destruction massive s'est déroulé jeudi à Agadir, en vue d'évaluer la réactivité de l'Unité de Secours et Sauvetage des Forces Armées Royales (USS-FAR) pour faire face à une situation de crise présentant des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exercice combiné maroco-américain "African Lion 2023" qui se tient conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des FAR, à indiqué à la MAP, le Lieutenant Mahdi Techbbi de l'USS des FAR.

Cet exercice qui s'est déroulé sur un terrain de football au siège de l'Etat-Major de la Zone Sud, vise notamment à évaluer les capacités de réponse et de réactivité de l'USS des FAR face à une attaque NRBC, en coopération étroite avec les intervenants américains dans le domaine de réponse Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et explosif

(NRBCE), a-t-il expliqué.

Lors cet exercice, l'équipe de neutralisation et de destruction des engins explosifs de l'USS des FAR a effectué une reconnaissance préliminaire à l'aide des robots et des équipements sophistiqués pour localiser l'engin explosif improvisé en toute sécurité et avec précision.

Ensuite, le technicien spécialisé (EOD) est intervenu afin de neutraliser cet engin, avant de procéder à l'opération de décontamination et d'évacuation aérienne des intervenants et des victimes au Poste Médical avancé pour recevoir les soins nécessaires.

"African Lion" est un exercice interarmées combiné organisé chaque année par les FAR et les Forces Armées américaines.

"African Lion 2023" qui se poursuivra jusqu'au 16 juin, dans sept régions du Maroc, à savoir : Agadir, Tan-Tan, Mehbes, Tiznit, Kénitra, Benguerir et Tifnit, reste un rendez-vous annuel qui contribue à consolider la coopération militaire maroco-américaine et également à renforcer l'échange entre les forces armées de différents pays en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région.



## Point de vue

# Les Adouls sont Adouls, les notaires sont notaires

# Horizons



«Les Adouls sont Adouls et les notaires sont notaires» tels sont les maîtres-mots d'une campagne de communication, menée intensivement, un mois durant, par certains conseils régionaux de notaires. Propos, corroborés par la suite – faute de synchronisation ou d'unanimité – par un communiqué, daté du 12/11/2022, issu cette fois-ci de l'Ordre national des notaires.

Le timing et la synchronisation de ces actions notariales, semble-il, n'ont pas été bien pensés. D'une part, ces communiqués qui expriment la position des notaires contre l'habilitation des Adouls à opérer avec un mécanisme de consignation, sont diffusés au moment où les Adouls manifestaient contre leur exclusion de l'établissement des actes des logements subventionnés par l'Etat (article 8 du projet de loi de Finances pour l'année 2023).

D'autre part, les diffusions émanant des ordres régionaux ont précédé celle de l'Ordre national des notaires censé encadrer toutes les actions à portée nationale.

Cela dit, les propos véhiculés par lesdits communiqués, mettant de côté les fondamentaux juridiques et les règles éthiques et de courtoisie, ne passent pas inaperçus. De toute lecture, une seule conclusion : les représentations des notaires se mobilisent, tous les moyens sont bons même s'ils ne sont pas efficaces, face à toute action de modernisation et d'amélioration initiée par ou pour les Adouls.

**La cible choisie est, bien évidemment, le «frère ennemi» l'Adoul**

D'un côté, il est légitime pour les représentations notariales de défendre leur position. De l'autre, il n'est pas permis de se barricader pour maintenir un positionnement de rente qui a perduré pendant des décennies grâce aux privilèges discriminatoires concédés par quelques administrations publiques, quitte à désorienter l'opinion publique et offenser une profession concurrente, avec des injures, des dénigrements, et des termes irrespectueux, loin des comportements adéquats à l'égard de toute autre profession.

Pour cela, une réponse s'impose. Etant moi-même Adoul de profession, mon objectif est de livrer au lecteur des éléments d'appréciation des réactions des représentations notariales, sur le potentiel dont dispose le corps des Adouls sur tous les plans et sur les sujets d'habilitation des Adouls à :

- Opérer avec un mécanisme de consignation, tout en exposant un nouveau mode, loin de celui pratiqué par les notaires, plus sécurisé, basé sur la transparence et l'implication de toutes les parties concernées;

- Etablir des actes de vente des logements subventionnés par l'Etat.

**Les compétences des Adouls ou .... l'ignorance d'un grand potentiel**

La position des représentations notariales contre l'habilitation des Adouls à opérer avec un mécanisme de consignation est motivée selon elles par le manque de formation et des compé-

tences nécessaires pour la gestion de ce volet. Ces représentations estiment que les Adouls n'ont ni les compétences appropriées, ni la capacité d'encaisser ou de gérer ces dépôts.

Les mêmes arguments sont évoqués par les représentations notariales également en ce qui concerne l'habilitation des Adouls à établir des actes d'acquisition des logements subventionnés, destinés à l'habitat principal.

Dans la forme, de tels propos démontrent un manque de style et de respect des règles éthiques et de courtoisie à l'égard des personnes qui exercent cette profession.

Dans le fond, ces propos confirment l'ignorance totale du métier des Adouls. Le fait de dénigrer la formation des Adouls et leurs compétences académiques constitue en lui-même une offense contre la loi relative à l'organisation du métier.

Afin de lever toute équivoque, il est à noter que l'accès au métier noble et ancestral des Adouls est conditionné par un diplôme universitaire et une formation spécifique de haut niveau dont le contenu est assez riche et adapté à la profession. Le parcours de qualification du candidat au métier d'Adoul compte plusieurs étapes. A commencer par la réussite aux épreuves du concours d'accès au métier, suivie par une formation à l'Institut supérieur de la magistrature puis une formation pratique dans un cabinet adulaire. Et en dernier lieu la réussite de l'examen de titularisation. Ces prérequis sont plus exigeants comparés aux conditions d'accès au métier de notaire qui

sont limitées actuellement à une formation auprès d'un cabinet de notaire et un examen. A souligner que la formation académique dans un institut spécialisé, tel que prévu par la loi 32-09 relative au métier des notaires, n'a jamais eu lieu en l'absence de tel institut.

Il est évident que les propos des représentations notariales sont dénués de tout fondement dans la réalité. L'objectif, des représentations notariales est de continuer à exercer le monopole sur le marché de l'immobilier, en semant le doute sur la capacité des Adouls.

Malheureusement, certaines administrations ont cédé à la pression du lobbying des notaires. Les privilèges accordés aux notaires par l'article 23 de la loi de Finances pour l'année 2010 et l'article 08 de la loi de Finances pour l'année 2023, en sont une illustration.

Le potentiel des Adouls quoi que méconnu a permis à la profession de concevoir un modèle novateur de gestion des dépôts en consignation et d'initier d'autres chantiers de modernisation afin de continuer à évoluer dans l'environnement de la digitalisation et de la dématérialisation des processus conduits par les pouvoirs publics, en symbiose avec le Nouveau modèle de développement.



Par Abdellatif Jaid

**STRADIMED**  
Société A  
Responsabilité Limitée  
Au Capital  
de 100.000,00 Dirhams  
33 LOT AL AMANE 3  
ETAGE 1 SIDI MOUMEN -  
CASABLANCA-  
RC n° : 441783

I. Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du Du 05/04/2023

Les associés de la Société «STRADIMED s.a.r.l» au capital de 100.000,00 DH, dont le siège est à Casablanca, 33 LOT AL AMANE 3 ETAGE 1 SIDI MOUMEN

Est décidé :  
- transférer le siège social de Casablanca, 33 LOT AL AMANE 3 ETAGE 1 SIDI MOUMEN, à Casablanca, RESIDENCE TOUZER OULAD TALEB ENTREE F IMM 2 RDC N° 5 AIN CHOK.

- Mise à jour des statuts,  
- Pouvoirs à donner.  
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 06/06/2023 sous le N°873376.  
N°4259/PA

FiduExpress  
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux  
FEDALA

**EQUIPEMENT SARL**  
Aux termes d'un acte SSP du 29/05/2023, les associés de la société décide ce qui suit :

- la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation en date de 29/05/2023.  
- Le siège de la liquidation est fixé à : 161 LT MCAP IMM C22 MAG 3 BENI YAKHLEF -MOHAMMEDIA.  
- La nomination en qualité de

liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, MBASTA RACHID.  
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de Mohammedia, le 07/05/2023 sous le N°1221.  
N°4260/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
CERCELE DE KEBAB  
COMMUNE AIT ISHAQ  
Avis de la consultation architecturale  
N° : 02/SM/2023

Le 05 JUILLET 2023 à 11heures, il sera procédé à la salle de réunion au siège de la Commune d'AIT ISHAQ à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : Etude architecturale et suivi des travaux de construction d'une stèle commémorative à la Commune Ait Ismaq Province de Khenifra.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés de la Commune d'AIT ISHAQ. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SIX CENT MILLE DIRHAMS (600.000,00).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux

marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la commune de ait ismaq.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique en application de l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
N°4261/PA

- TRANS-BOUTABBA.  
SARL AU -  
LIQUIDATION

Au terme d'un acte ssp du 08/06/2023, il a été décidé la Clôture de la liquidation de la société TRANS-BOUTABBA, RC n° 15073, SARL AU, sise à Mohammedia n° 232, RIAD EL EL ALIA, gérée par Mr MOHAMMED BOUTABBA, cin n° T12348. Et ce suite à la dissolution déposée le 20/03/2023 sous le numéro 487 au greffier de registre de commerce de Mohammedia  
N°4262/PA

AL KADIMA SAKANE  
SARL AU CAPITAL  
SOCIAL DE 600.000,00  
DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL N° 8 IM-

**MEUBLE GHS COMPLEXE**  
RESIDENTIEL AL QODS  
BOULEVARD AL QODS  
HAY OMARIA  
AIN CHOK  
CASABLANCA

RC N° 262111 A CASABLANCA - IF 40498784  
ICE : 0009227700063  
1-Transfert de siège social ;  
2-Statuts mis à jour ;  
3-Pouvoirs à donner ;

I. Aux termes du Procès-Verbal de l'AGE du 10 MAI 2023, les associés de la Société - AL KADIMA SAKANE- au capital de 600.000 DH, a décidé :- Transfert du siège social à l'adresse suivante :

BASSATINE GH 10-5 RDC APPARETEMENT 3 IM-MEUBLE 1 BOUSKOURA CASABLANCA.  
= Statuts mis à jour ;  
= Pouvoirs à donner ;

II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 09/06/2023 sous le N°873677.  
N°4263/PA

**ITOPTRA**  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2023, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination ITOPTRA-SARL AU  
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée D'associé Unique  
Objet : - Travaux divers de construction ;  
- La réalisation des travaux divers ; publics, industriels et tous corps d'Etat et génie civil ;  
- Effectuer des études et tra-

vaux topographiques relatifs aux opérations de levés et d'implantation, à l'aménagement du territoire, au bâtiment et aux travaux publics  
Siège Social : 12 RUE SARIA BEN ZOUNAIM ETG 3 AITT 3 PALMIER, CASABLANCA.  
DUREE : 99 ans.  
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune ;  
+ Mr. MOUMEN MOHAMMED : 1000 Parts.  
GERANCE : Mr MOUMEN MOHAMED, gérant unique.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 09/06/2023  
Sous le N° 00873920. RC N° 586697.  
N°4264/PA



**ROYAUME DU MAROC**  
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER  
POLE FINANCES, ACHATS ET JURIDIQUE  
DIRECTION ACHATS

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° T0270/PC**  
Reconnaisances géologique, hydrogéologique et géotechnique nécessaires aux études (APS) de la liaison ferroviaire entre Marrakech et Agadir.

**AVIS RECTIFICATIF**

Suite à des modifications introduites dans le CPS, il est porté à la connaissance des concurrents intéressés que :

- La date limite de remise des offres relatives aux prestations susvisées est reportée au Mercredi 26 Juillet 2023 à 9 heures (Heure locale) ;
- Les montants de l'estimation et du cautionnement provisoire sont rectifiés comme suit :  
✓ L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **136 984 080,00DH/TTC** au lieu de 144 000 000,00 DH/TTC ;  
✓ Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **2 054 760,00 DH** au lieu de 2 160 000,00 DH.

Les modifications en questions sont téléchargeables au niveau du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Web de l'ONCF à l'adresse [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma).

N°4256/PA



**ROYAUME DU MAROC**  
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER  
POLE FINANCES, ACHATS ET JURIDIQUE  
DIRECTION ACHATS

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° TS748/PS**  
Travaux de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des sites situés sur le parcours du réseau ONCF.

**AVIS RECTIFICATIF**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés que la qualification exigée au titre de l'appel d'offre susvisé est rectifiée comme suit :

- Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification valide, délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau :  
Secteur : C (Eau potable - Assainissement - Conduites) - Qualification : C1 (Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400mm et ouvrages annexes)  
- Classe : 4.

Les modifications en questions sont téléchargeables au niveau du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Web de l'ONCF à l'adresse [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma).

N°4255/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION GENERALE DE L'HYDRAULIQUE  
DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION DE L'EAU

**AVIS RECTIFICATIF**

L'avis publié de l'appel d'offres ouvert N° 08/2023/DRPE pour Etude stratégique relative au coût de l'Eau au Maroc, est rectifié comme suit :

- Au lieu de :  
Le 12 Juin 2023 à 10 Heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'eau à Rue Hassan Ben Chekroune Agdal Rabat ...
- Lire :  
Le 22 Juin 2023 à 10 Heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'eau à Rue Hassan Ben Chekroune Agdal Rabat ...

Le reste est inchangé. N°4258/PA



**Avis rectificatif**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre N°07/2023/AREFDI, ayant pour objet : **ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT DESTINE AUX ECOLES PIONNIERES RELEVANT DE L'AREF DE LA REGION DRAA-TAFILALET**, que l'avis publié dans le quotidien LIBERATION du 27-28/05/2023 et le quotidien RISSALAT AL OUMMA du 27-28/05/2023 est rectifié comme suit :

- ✓ La date d'ouverture des plis est reportée au **04/07/2023 à 10h00** au lieu du **21/06/2023 à 10h00**.
- ✓ La date de dépôt des échantillons sera au plus tard le **03/07/2023 à 16h30** au lieu du **20/06/2023 à 16h30**.

N°4257/PA

**RAHABOND - SARL AU CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/05/2023, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les Suivantes :  
 Dénomination : RYTA CONSEIL - S.A.R.L.A.U  
 Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée D'associé Unique  
 Objet :  
 + Tous travaux tapisserie ;  
 + Fabrication de literie, matelas, salons ameublement et linge ;  
 + Ventes tous produits d'ameubllements ;  
 Siège Social : 489 LOT AL FADL RDC LAHRAOUYINE HAY MOULAY RACHID CASABLANCA.  
 DUREE : 99 ans.  
 Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune ;  
 + Mr. KAMAL BOUCHAIB: 1000 Parts attribuées  
 GERANCE : Mr KAMAL BOUCHAIB, gérant unique.  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 09/06/2023  
 Sous le N° 00873924. RC N° 586695.

N°4267/PA

**ITOPTRA CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2023, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les Suivantes :  
 Dénomination : ITOPTRA - S.A.R.L.A.U  
 Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée D'associé Unique  
 Objet :  
 - Travaux divers de construction ;

- La réalisation des travaux divers : publics, industriels et tous corps d'Etat et génie civile ;  
 - Effectuer des études et travaux topographiques relatifs aux opérations de levés et d'implantation, à l'aménagement du territoire, au bâtiment et aux travaux publics  
 Siège Social : 12 RUE SARLA BEN ZOUNAIM ETG 3 APPT 3 PALMIER, CASABLANCA.  
 DUREE : 99 ans.  
 Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune ;  
 + Mr. MOUMEN MOHAMED: 1000 Parts.  
 GERANCE : Mr MOUMEN MOHAMED, gérant unique.  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 09/06/2023  
 Sous le N° 00873920. RC N° 586697.

N°4270/PA

**YASNIS CAR**

LOT ENANATE 25 RUE 78 N° 20 SIDI MAAROUF CASABLANCA  
 - Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société - YASNIS CAR - S.A.R.L. du 29/05/2023 enregistré Le 05/06/2023, les associés ont décidé ce qui suit :  
 \* La Cession de (100 Parts) dans la société par :

\* La Cédante : Mme JEBARI JAMILA (100) Parts sociales  
 \* Le Cessionnaire : Mr SALAH-DINE HICHAM (100) Parts sociales  
 \* La Démission de Mme JEBARI JAMILA des ses fonctions de Gérante Unique.  
 \* La Nomination de Mr SALAH-DINE HICHAM gérant unique

\* La Transformation de la forme juridique de la société d'une ( S.A.R.L ) en ( S.A.R.L A.U ) suite aux différentes modifications.  
 \* La Modification des articles 1, 6, 7 et 17 des statuts  
 \* La Mise a Jour des Statuts (suite aux différentes Modifications ).  
 Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 07/06/2023 Sous N° 872984 dont R.C N° 371.183 /Casablanca.

N°4271/PA

**SOCIETE - TRAVOSTRO- S.A.R.L.**

Cession, Démission, Nomination et Mise a Jour des Statuts - Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société " TRAVOSTRO " S.A.R.L. du 29/05/2023 enregistré Le 31/05/2023, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :

- La Cession de (1.000 Parts) dans la société par :  
 \* Le Cédant : Mr EL-JABLY SOUFLANE (1.000) Parts sociales  
 \* Le Cessionnaire : Mr LOUMIR BOUZEKRI (1.000) Parts sociales  
 La démission de Mr EL-JABLY SOUFLANE de ses fonctions de Gérant Unique dans la société " TRAVOSTRO " S.A.R.L.A.U

La Nomination de Mr LOUMIR BOUZEKRI en tant que Gérant Unique de la société " TRAVOSTRO " S.A.R.L.A.U  
 La Modification des articles 5, 6 et 13 (a savoir les articles 6,7 et 17 dans les nouveaux statuts)  
 La Mise a jour des statuts (suite aux différentes modifications antérieures)

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1er Instances de Ladhayane Le 08/06/2023 Sous N° 5229/2023 dont R.C N° 32403/Casablanca.

N°4272/PA

**SOCIETE - SOUKRI CAR - S.A.R.L.**

Démission, Nomination et Mise à Jour des Statuts - Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société " SOUKRI CAR " S.A.R.L.A.U. du 31/05/2023 enregistré Le 01/06/2023, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit : La démission de Mr SOUKRI AHMED de ses fonctions de Gérant Unique dans la société - SOUKRI CAR - S.A.R.L.  
 La Nomination de Mr SOUKRI SALAHEDDINE en tant que Gérant Unique de la société " SOUKRI CAR " S.A.R.L.  
 La Modification de l'article 17 des statuts  
 La Mise à jour des statuts ( suite aux différentes modifications )

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 09/06/2023 Sous N° 874012 dont RC N° 414.415/Casablanca.

N°4273/PA

**SOCIETE FERME DE DEMAIN- SARL - CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/05/2023, il a été établi les Statuts d'une Société SARL, dont les caractéristiques sont les Suivantes :  
 Dénomination : FERME DE DEMAIN  
 Forme Juridique : SARL  
 Objet : -HELICULTURE ; -

EXPLOITANT AGRICOLE.  
 Siège Social : DR OULED YAHYA BOUGHRIBA AKLIM-BERKANE.  
 DUREE : 99 ans.  
 Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune ;  
 + 334 Parts attribuées à .....Mr. BOUTERFAS BRAHIM.  
 + 333 Parts attribuées à ..... Mr. BOUTERFAS RACHID  
 + 333 Parts attribuées à ..... Mr. BOUTERFAS SMAIL.  
 GERANCE :  
 \* Mr BOUTERFAS BRAHIM, gérant de la Société.  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Première Instance Berkane, le 07/06/2023 Sous le N° 303, RC N° 9151.

N°4274/PA

**Société MORHALAGENCY SARL AU**

à capital de 100.000 Dirhams  
 Siège social : Rue Soumaya, Imm 82, 2ème étage n° 04 Quartier Palmier 20100 Casablanca RC 540243  
 I- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/03/2022, il a été constitué une société  
 Forme : Société à responsabilité limitée d'associée unique (SARL AU)  
 Dénomination sociale : (MORHAL AGENCY SARL AU)  
 Objet social : La société a pour objet, au Maroc et à l'étranger tant pour elle-même que pour le compte des tiers ou en participation ce qui suit :  
 - Conseil en gestion, communication, E- réputation et marketing digital  
 Community management et gestion des réseaux sociaux, Etude et conception des sys-

tèmes d'information et de communication.  
 Evènementiel  
 L'enseignement et la production audiovisuelle - trivage montage et doublages de films et des programmes et support cinématographique et ou sur vidéo - Réalisation et production des films, courts métrages, sitcoms, publicités.  
 La conception des campagnes marketing, audit et stratégie  
 La mise en place et suivi des plans de communication  
 La conception de l'infographie et de la charte graphique  
 La création de supports publicitaires.  
 La création graphique, développement WEB et rédaction de contenu  
 La formation professionnelle.

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles de favoriser ou de développer l'activité de la société.

- Siège social : RUE SOUMAYA, IMM 82, 2ème étage n° 04 Quartier Palmier 20100 Casablanca  
 - Duree : 99 ans  
 - Capital social : 100.000 dirhams divisé en 1000 parts sociales de 100 Dirhams  
 - Gérante : Mlle Youssra Morhal  
 - Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre  
 II- Le dépôt légal a été effectué au centre régional d'investissement de Casablanca le 14/04/2022.

N°4266/PA

**RESUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE LA JEUNESSE**  
**DE LA CULTURE ET DE**  
**COMMUNICATIONS**  
**DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE**  
**DIRECTION PROVINCIALE**  
**DE TAPINATE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2023**

**Le mercredi 05/07/2023 à 11 H 00mn**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de la jeunesse, des sports de Tassanout - Bd. des FAR -, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **achèvement des Travaux du nouveau siège de la direction provinciale secteur jeunesse de Tassanout**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des marchés et comptabilité de la Direction Provinciale de la jeunesse et des sports de Tassanout, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement prévisoire est fixé à : **30000,00(trente mille dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1143228,00(un million cent quarante trois mille deux cent vingt huit dhs 00 cts)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de la Direction Provinciale de la jeunesse et des sports de Tassanout.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc**  
 Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-après :

Secteur	Qualification	Classe
(nouveau système)	(nouveau système)	(nouveau système)
A	A3	A

**Pour les concurrents non installés au Maroc**  
 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4266/PA

**Ministère de l'Éducation Nationale, du Praticien et des Sports**  
**Autorité Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Sud**  
 Direction Provinciale de Marrakech

**APPELS D'OFFRES OUVERT - Au rabais ou à majoration :**  
**N°24/INV/2023(Séance publique)**

**Le 13/07/2023 à 10h00**, il sera procédé dans la **salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech** relevant de l'AREDFM-S, avenue Jnanetelli, guérr Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offre ayant pour objet : **L'entretien des Etudes techniques et suivi des travaux d'Aménagement des murs de clôture des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :**

- Lot N°01 : L'entretien des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement des murs de clôture des établissements scolaires de l'enseignement primaire Marrakech.
- Lot N°02 : L'entretien des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement des murs de clôture des établissements scolaires de l'enseignement secondaire Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le cautionnement prévisoire et estimation sont évalés comme suit :**

LOT N°	Montant de cautionnement prévisoire dhs		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	800,00	Huit cents dirhams	32 000,00	Trente-deux mille dirhams
2	400,00	Quatre cents dirhams	16 000,00	Seize mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1424 (20 mars 2017) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit l'application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pénales, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.**  
 Toutefois le dossier technique doit comprendre une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les Annexes d'activités :

- \* D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- \* D15 : courants fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- \* D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

N°4265/PA

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

PARTIS-AN	QUARTIER DE NICE	SODIUM	EN VOILÀ ASSEZ	IDIOT NOTE	ÉPLUCHÉ	DE BAS EN HAUT; ENZYME	ROUGE À LONDRES	LE CHANT DES SIRÈNES
ENTRE CHIEN ET LOUP				AGIT AGENT DE LIAISON				
ÉLOIGNÉ GRECQUE INVERSÉE					À L'ENVERS; ENDOMMAGÉ			
	ÂGE	MESQUIN		MÉLANGES CONFUS				
STROPHE DE TROIS VERS					SYMBOLE DU NICKEL	VAGUE DE CHALEUR	PARTIRAIT	
				BALAI		POUFFE CONVENANCE		
CHÔMÉ	LETTRES DE MERKA RAPACE		CAFARD	POIRE				
PACTOLE	EN LISTE EN OCTOBRE			MORCEAU DE POIRE	EN PARTANT			HÂLÉ
					DE BAS EN HAUT; NIAIS	MORCEAU DE TIBIA UTOPISTE		
FONCTION						LETTRES DE SARTRE ABIMA		
RATÉE	LE BOUT DE LA LANGUE	CHEF DE PARTI		GAÏNE LIÉ			COULÉE DE LAVE	
					FORME D'ÊTRE	PIGE		
RIEN					UNE SATANÉE MONTURE			

Solution mots flechés d'hier

RENNE	CHÊNE	LETTRE DE THOMAS	N	BOULEN	LETTRE DE FIVOT	ÉTANG	ARLES	A	AVANT	MANCHE D'YVES	ARTS
INTER	IM	TRÔP									
POUR	EPOUVANTAIL										
COUPÉ	G	LETTRE DE COMPANY	LETTRE DE NIZOUK	SALEUR	GRUPE	R	IT	A			
TRANCHEES											
ERRAI											
LEUR											
POOL'S											
DES											
GIRON											
IS	SUEUR										
OVES											
ER											
AN	S	ER									

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
 Mohamed Benrabia

**Secrétaire général de la rédaction**  
 Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
 Hassan Bentaleb  
 Alain Bouafay  
 Mounad Tabet  
 Wafaa Mejdoubi  
 Mehdi Ouassat  
 Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
 Aïcha Rachdi

**Directeur artistique**  
 Fouad Ezziar

**Service technique**  
 Khadija Sati (Responsable)  
 Myriem Rebane  
 Khadija Hlaili  
 Hafid Bouzarrcaata  
 Mariama Farki  
 Elhendoussi Elmaridi

**Révision**  
 Abdelouassam Warrach  
**Secrétaire**  
 Asmaa Tabaa

**Photographe**  
 Ahmed Lazrak  
**Correspondants**  
 Ahmedou El Katob (Lalyoune)  
 Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
 Chouaib Selhouan  
 Khalil Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
 33, Rue Amir Abdelkader  
 B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

**E-mail**  
 Liberation@libe.ma  
**Téléphone**  
 0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
 0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
 E-mail:  
 annonces@libe.ma

**Youssef El Gaba**  
 Moura El Youssefi  
 Loubna Bughdadi  
 Larbi Mounib  
 Rkia Ait Dohman  
 Sibam Zater  
 Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R  
 3<sup>e</sup> Etage - Casablanca**  
**Tél:** 0522 31 00 62  
 0522 62 32 32  
 0522 60 23 44  
**Fax:** 0522 31 28 30

**Imprimerie**  
 Les Editions Maghébines

**Distribution**  
 SAPRESS  
 Dossier de presse:  
 130/04

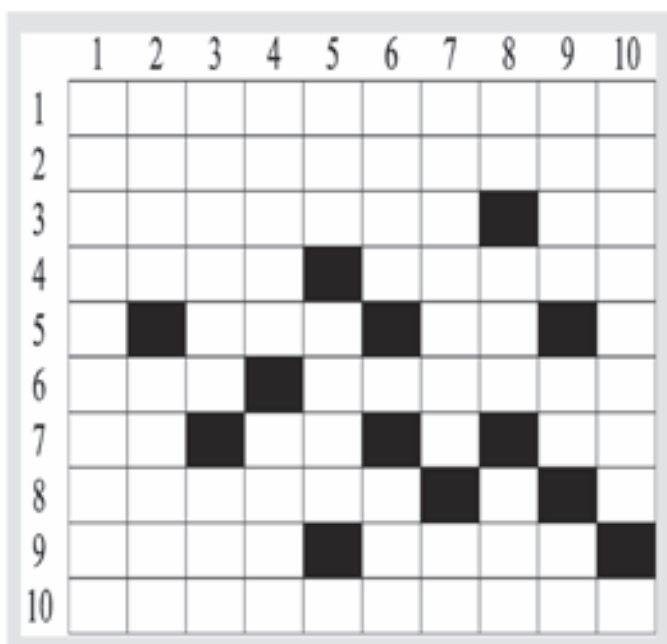
**Site web:**  
 www.libe.ma

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**o.j.l. MAROC**  
**2017**  
 www.o.j.l.ma



## Mots croisés



## HORIZONTALLEMENT

- 1- Il guérit par les poisons
- 2- Elles laissent la jupe à leur mari !
- 3- Plante à salade - Vieux de
- 4- Petit écran - Préfixe
- 5- Halluciné - Possessif
- 6- Dépôt - Rouer de coups
- 7- Beauai - Alternative - Bu, dans un sens
- 8- Se racle la gorge
- 9- Vieux caractère - Myope
- 10- Père d'Ivan le Terrible

## VERTICALEMENT

- 1- Capacité de fit
- 2- D'un brun rouge - Bizarre
- 3- Dans l'os - Avant les autres
- 4- Crochets - Grivoise
- 5- Appel mal écrit - Touffas
- 6- Beau mâle - Eau d'Allemagne
- 7- Vieux droit - Fin de forme
- 8- Tous à l'ampère - Conjoncture - Lapis
- 9- Vieux bonheur - Gagné - Voyelles
- 10- Etouffé

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

		7	3	2	5			
			4					
	2	6	5	7	3	9		
4	8		2	1			6	
	6		5		7			
5		6	8		2	1		
	9	4	7	5	6	3		
			2					
	2	8	6	1				

## Moyen

	8			5			1	
1			3	8			9	
			9	2	7			
	1					9		
3	7					4	5	
	9					6		
	8	5	6					
	6		2	1			4	
	9	7					6	

## Difficile

		6	9			1		
4	5		7					
	1	8						
5	3						1	
8		5	1				4	
6						9	5	
			7	1				
			5		6	7		
	7		6	2				

## Expert

				4				
	6	7	5	8			9	
3	1						5	
	6		8					
	1	3				4	7	
			5	1				
	9					7	3	
7		3	2	8	6			
		7						

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

2	5	4	6	8	1	3	9	7
6	1	7	9	5	3	4	2	8
8	9	3	7	4	2	6	1	5
1	3	8	4	7	6	9	5	2
4	7	6	5	2	9	8	3	1
5	2	9	1	3	8	7	6	4
3	4	1	8	9	5	2	7	6
9	8	5	2	6	7	1	4	3
7	6	2	3	1	4	5	8	9

## Moyen

5	3	4	8	7	2	9	6	1
9	6	8	4	1	5	3	2	7
7	2	1	6	3	9	5	4	8
1	5	2	9	8	7	6	3	4
4	8	9	1	6	3	7	5	2
3	7	6	2	5	4	1	8	9
2	4	5	3	9	1	8	7	6
8	1	7	5	4	6	2	9	3
6	9	3	7	2	8	4	1	5

## Difficile

7	9	3	8	2	5	6	1	4
8	1	2	6	4	7	3	9	5
4	5	6	9	3	1	7	8	2
9	8	4	5	6	3	1	2	7
5	6	7	2	1	4	9	3	8
2	3	1	7	9	8	4	5	6
1	7	8	4	5	9	2	6	3
6	4	9	3	8	2	5	7	1
3	2	5	1	7	6	8	4	9

## Expert

7	8	1	2	5	6	4	9	3
9	3	2	4	8	1	7	5	6
4	5	6	3	7	9	8	1	2
5	7	3	1	2	4	6	8	9
2	4	9	7	6	8	1	3	5
1	6	8	5	9	3	2	7	4
3	2	7	6	1	5	9	4	8
8	1	5	9	4	2	3	6	7
6	9	4	8	3	7	5	2	1

# Economie

"Neo Motors" et "NamX" font entrer le Maroc dans le club mondial des constructeurs automobiles

Grâce au modèle de la voiture du premier constructeur marocain "Neo Motors" et au prototype d'un véhicule à hydrogène développé par la société "NamX", le Maroc entre dans le club mondial des constructeurs automobiles, souligne l'agence de presse turque "Anadolu".

Dans une analyse publiée mardi, l'agence de presse officielle écrit que le Maroc fait partie désormais du club restreint des constructeurs automobiles, après avoir accumulé, pendant des années, une large expérience en matière d'assemblage et de montage, et attiré des investissements de sociétés internationales.

La fabrication d'une voiture marocaine, note la même source, est une nouveauté dans le monde arabe qui permettra de renforcer la marque "Made in Morocco" et de consolider la position du Royaume en tant que plateforme compétitive de production de voitures, rapporte la MAP.

Le Royaume est considéré comme l'un des pays leaders dans l'assemblage et le montage d'automobiles et dans la fabrication de certaines pièces, relève Anadolu, précisant que le Maroc produit 700.000 voitures par an, dont 90% sont exportées, principalement vers l'Europe.

Et d'ajouter que le pays dispose de dix systèmes industriels liés à l'industrie automobile (câbles électriques, mécanique, batteries, sièges et jantes de voiture...), soulignant que le Maroc est devenu une destination importante pour les constructeurs automobiles européens et asiatiques, en installant des unités de fabrication et d'assemblage de véhicules dans un marché prometteur qui connaît un développement rapide depuis le début de ce millénaire.

D'après la publication, le Maroc cherche, à travers les projets "Neo Motors" et "NamX", à se doter d'un système intégré lui permettant de produire une voiture 100% locale.

Pour rappel, la société Neo Motors, détenue par des capitaux marocains, a mis en place une unité industrielle à Ain Aouda (région de Rabat-Salé-Kénitra), pour la fabrication de véhicules automobiles destinés au marché local et à l'export, avec une capacité annuelle prévisionnelle de 27.000 unités et un taux d'intégration locale de 65%. L'investissement total prévisionnel de ce projet s'élève à 156 millions de dirhams et permettra à terme la création de 580 emplois.

S'agissant du prototype de véhicule à hydrogène de NamX, qui est nommé HUV (Hydrogen Utility Vehicle), il a été conçu en collaboration avec le bureau de design et carrossier italien de référence Pininfarina. Le design intérieur du véhicule a été réalisé par des talents marocains.

Ce modèle sera alimenté en hydrogène par un réservoir central que viendront compléter six capsules amovibles, permettant de garantir une autonomie importante et de faciliter le recharge hydrogène en quelques minutes.

Industries manufacturières

## L'indice des prix à la production ressort en légère hausse en avril



L'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» reste sur une tendance haussière, pour le quatrième mois d'affilée, selon les données recueillies par le Haut-commissariat au plan (HCP).

Dans une note d'information rendue publique récemment, l'institution publique dirigée par Ahmed Lahlimi Alami, a en effet indiqué qu'il a enregistré une légère hausse de 0,3% au cours du mois d'avril 2023 par rapport au mois de mars 2023.

A titre de rappel, l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» était ressorti en petite hausse de 0,2% au cours du mois précédent (mars). Après avoir enregistré des hausses de 0,3% et 0,4% respectivement au cours des mois de janvier et février.

D'après les explications du Haut-commissariat, la hausse observée en avril dernier est la résultante de la hausse des prix de 1,2% de l'«Industrie d'habil-

lement», de la «Fabrication de produits métalliques» et de la «Fabrication des produits en caoutchouc et en plastique» (0,6%), de la «Fabrication d'équipements électriques» (0,2%) et de l'«Industrie du cuir et de la chaussure» (0,1%).

Cette évolution est également liée à la baisse de 0,1% des «Industries alimentaires», de l'«Industrie de textile» (0,1%), de la «Métallurgie» (0,2%) et de la «Fabrication de boissons» (0,3%), a ajouté l'organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc.

A noter que la hausse enregistrée au cours du mois précédent (mars) avait été attribuée à l'augmentation de 1,8% des prix de la «Métallurgie», de 0,2% des «Industries alimentaires», de 0,8% de l'«Industrie d'habillement» et de la «Fabrication de meubles», de 0,5% de l'«Industrie du textile» et de 0,1% de l'«Industrie chimique», de la «Fabrication des produits en caoutchouc et en plastique» et de l'«Industrie du cuir et de la chaussure».

Dans sa précédente note d'information, le HCP avait également justifié cette progression par la baisse de 2,3% des prix de la «Fabrication de machines et équipements» et de 0,1% de la «Fabrication d'équipements électriques» et de la «Fabrication de produits informatiques».

Rappelons également que l'évolution du même indice en février dernier provenait de la hausse de 0,7% des prix des «Produits chimiques» et de la «Fabrication de boissons», de 2,1% de la «Métallurgie», de 0,6% de la «Fabrication d'équipements électriques», de 0,2% des «Industries alimentaires», de 0,3% de l'«Industrie automobile», de 9,8% d'«Autres industries manufacturières», de 0,4% de l'«Industrie d'habillement» et de 0,1% de l'«Industrie du textile».

Comme l'avait expliqué le Haut-commissariat, la hausse d'alors était aussi liée à la baisse de 1,1% des prix de la «Fabrication de produits métalliques» et de 0,6% de la «Fabrication des produits en caoutchouc et en

plastiques».

Quant à la hausse observée en début d'année (janvier), elle était due à la hausse de 8,4% des prix de la «Fabrication de produits à base de tabac», de 0,9% de l'«Industrie automobile» et de la «Fabrication de produits métalliques», de 0,4% de l'«Industrie chimique», de 0,2% de l'«Industrie alimentaire», de 0,8% de l'«Industrie d'habillement», de 0,6% de l'«Industrie du textile» et de 0,1% de la «Fabrication des produits en caoutchouc et en plastique».

Le Haut-commissariat avait également justifié cette évolution par la baisse de 1,4% des prix de la «Métallurgie» et de 0,2% de la «Fabrication d'équipements électriques».

Il est important de relever ici que les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu une stagnation au cours du mois d'avril 2023.

Alain Bouithy

# Marrakech accueille le premier Forum des affaires "Morocco VIP B2B"

La première édition du Forum "Morocco VIP B2B", un rendez-vous des affaires directes "B2B-B2C-B2G", se tiendra les 15 et 16 juin à Marrakech, sous le thème "Ensemble pour la reprise des affaires", ont annoncé les organisateurs mercredi dans la cité ocre.

Initié par le club VIP des affaires internationales "Morocco Golden Assets-MGA", géré par la société "BE1World International" qui a ouvert "BE1World Mena" à Rabat, ce forum se veut un rendez-vous lancé entre hommes et femmes d'affaires proactifs, désireux de contribuer à la reprise économique de la société en coordination avec toutes les institutions afin de solutionner les projets les plus brûlants en cette période de changement de climat drastique, stress hydrique et situation géopolitique inquiétante.

Cet événement s'assigne pour but ultime de réunir les meilleurs profils et potentiels au sein de la société, motiver les acteurs de la so-



ciété les plus dynamiques et ainsi, tous ensemble, faire face aux besoins au plus urgent : la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'emploi, le développement de nouvelles centrales solaires et de nouvelles unités de désalinisation, mettre en place, grâce aux experts du Maroc, d'Israël, des Etats-Unis, d'Europe et d'Asie, les nouvelles industries vertes/énergies renouvelables, offrir de l'emploi et de promouvoir davantage le tourisme à Marrakech, à travers un pont maritime avec Essaouira et Safi, qui à leur tour bénéficieront de l'activité touristique de la cité ocre.

Le parcours "Morocco VIP B2B" vise ainsi à soutenir les entreprises dans leur stratégie de croissance et à leur permettre de doubler leur activité en bénéficiant de l'accompagnement de chefs d'entreprise expérimentés, soulignent les organisateurs.

S'exprimant lors d'une conférence de presse dédiée à faire la lumière sur cette première édition,

Mme Caroline Schwab, fondatrice et présidente du "Morocco Golden Assets-MGA" et PDG de "Be One World Mena", a expliqué que ce rendez-vous réunira les acteurs clés de la ville et les autorités pour expliquer les grandes lignes qui vont commencer à se dessiner ici au Maroc avec l'Afrique, les Etats-Unis et l'Europe, notamment dans le domaine du stress hydrique.

Plusieurs thématiques d'actualité et centrales se rapportant notamment à la sécurité énergétique, au stress hydrique, à la sécurité alimentaire et à la sécurité de l'emploi, seront abordées lors de cette première édition, a-t-elle fait savoir, précisant que ce conclave sera l'occasion également pour l'octroi de fonds privés et de capitaux, autant aux institutions qu'aux organismes industriels et commerciaux et aux entreprises.

"On attend donc à bras ouverts les startups, les groupes industriels, les notaires, les avocats, les banquiers (...) afin de discuter ensemble des thèmes qui vont être

abordés", a-t-elle dit, tout en mettant l'accent sur l'importance de la convergence des efforts des institutions gouvernementales, des divers acteurs publics et privés.

De son côté, le directeur du Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc-AMAN, Abdenbi El Mandour, a indiqué que l'organisation de ce forum dans cet édifice offre l'occasion d'échanger et de débattre de la question de mobilisation et de préservation des ressources en eau, qui revêt une importance capitale pour le développement économique, rappelant les objectifs de ce Musée et son rôle notamment en termes de préservation du patrimoine hydrique du Maroc et de sensibilisation à la problématique à laquelle fait face ce secteur dans le Royaume, eu égard aux années successives de sécheresse et au déficit pluviométrique.

Pour sa part, Mme Salima Hammoujite, présidente du Réseau africain du développement durable, s'est félicitée de cette initiative qui a

pour vocation de réunir des partenaires et de rapprocher des bailleurs de fonds et des acteurs qui œuvrent à encourager les investissements, ainsi que des entreprises et des startups qui souhaitent se développer et proposer des projets porteurs au Maroc.

Le forum offre l'avantage de s'orienter vers des secteurs d'activité porteurs, notamment l'agriculture et le tourisme puisqu'il s'agit de deux secteurs phares au Maroc, a-t-elle dit dans une déclaration à M24, la chaîne de l'information en continu de la MAP, estimant que l'accent doit être mis aujourd'hui sur les startups, ces nouvelles entreprises qui ont des idées très pertinentes en matière d'innovation et qui répondent largement à la volonté et aux objectifs de la stratégie "Génération Green".

Quant à Mme Ilham Belkeziz, membre du comité d'organisation, elle a expliqué dans une déclaration similaire que la finalité demeure de contribuer à la dynamique des affaires au Maroc et d'apporter de l'aide aux entreprises, aux associations et aux entrepreneurs, en favorisant la mise en contact de l'ensemble des acteurs.

Le Morocco Golden Assets MGA est un club VIP B2B qui veille à capitaliser sur l'intelligence collective émanant de son réseau d'entreprises membres, en mettant à leur profit une série d'initiatives qui favorisent la création de synergies au sein de sa communauté: des groupes de travail thématiques de réflexion, un accès à des partenaires internationaux et continentaux et la disposition de ses membres des informations clés pour opérer mondialement dans les meilleures conditions.



**Le rendez-vous des affaires directes "B2B-B2C-B2G" se tiendra les 15 et 16 juin**

## Andalousie : Accord de partenariat entre la Chambre de commerce de Motril et la CCIS de l'Oriental

La Chambre de commerce de Motril (Andalousie) et la Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de l'Oriental ont conclu, mardi, un accord de partenariat visant à renforcer les liens de coopération entre les deux institutions.

Signé par le président de la Chambre de commerce de Motril, Julio Rodríguez, et le président de la CCIS de l'Oriental, Abdelhafid El Jaroud, l'accord, qui a pour objectif de contribuer au développement des relations sociales, commerciales et économiques

entre les deux territoires, met en avant la "position privilégiée" des ports de Motril et de Nador, en Europe et en Afrique, rapporte la MAP. Il stipule un échange systématique d'informations et la promotion des formes traditionnelles de commerce, par la création d'entreprises conjointes, ainsi que l'apport réciproque d'une coopération et d'un soutien technique, afin de faciliter la participation des entreprises et entités respectives aux événements organisés par les deux Chambres, indique un communiqué de la Chambre de

commerce de Motril (sud de l'Espagne), publié mercredi.

Dans ce sens, M. Rodriguez a souligné que cet accord "cherche à générer des espaces stables et réguliers d'échanges socio-professionnels" pour promouvoir les opportunités d'affaires entre les deux territoires.

"Nous devons utiliser le potentiel et les ressources des deux parties pour stimuler le commerce, l'industrie, le développement de leurs territoires et la coopération mutuelle

entre leurs partenaires et les administrations existantes où les deux chambres exercent leurs activités", a résumé le président de la Chambre de commerce de Motril, cité dans le communiqué.

Pour sa part, M. El Jaroudi a mis en exergue le potentiel des deux territoires unis par la même mer, ce qui fait de Motril et de Nador le pont qui relie l'Afrique et l'Europe, relevant que ce positionnement favorise l'enrichissement mutuel et le partenariat entre les entreprises des deux parties.

SIEL 2023

## La médiation culturelle, un levier de démocratisation du savoir et de promotion du patrimoine africain

Des universitaires et acteurs du champ culturel au Maroc et en Afrique ont appelé, jeudi à Rabat, à construire des ponts de coopération entre les pays du continent dans le domaine de la médiation culturelle afin de valoriser le patrimoine africain et assurer sa diffusion à l'échelle continentale et internationale.

Les panélistes, qui animaient une table ronde sur "Médiation culturelle, enjeux et pratiques" dans le cadre de la 28<sup>ème</sup> édition du Salon international de l'édition et du livre (SIEL), ont insisté par ailleurs sur l'importance de la médiation culturelle, en tant que pratique multidisciplinaire, dans le renforcement de l'accès à la société du savoir et la réduction des "inégalités culturelles".

Mohamed Amine Benyoub, professeur d'animation culturelle à l'Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle (ISADAC) de Rabat, s'est arrêté sur la définition de la "médiation culturelle", expliquant qu'il s'agit d'un mot-valise qui englobe plusieurs concepts tels que l'action culturelle, le développement culturel ou encore la démocratie culturelle.

Cette pratique, qui transcende toutes les expressions artistiques et créatives (édition, théâtre, musique, photographie...), fait intervenir des acteurs de divers horizons, notam-



ment l'Etat, les collectivités locales, les établissements spécialisés de formation et l'école, a-t-il indiqué, estimant que le développement de la médiation culturelle reste tributaire de la mise en place d'une industrie culturelle en bonne et due forme.

Présentant un exposé sur "la médiation culturelle en bibliothèque à l'ère des réseaux sociaux", Mouna Benslimane, enseignante à l'Ecole des sciences de l'information (ESI), a in-

diqué que la médiation fait partie des services de base du bibliothécaire qui est considéré comme "un passeur de savoir".

"Les gens ne vont pas dans les bibliothèques uniquement pour lire ou emprunter des livres, mais aussi pour assister à des débats et des spectacles de théâtre ou de musique, d'où l'importance de la fonction d'animation/médiation assurée par le bibliothécaire pour faciliter l'accès à la

connaissance sous toutes ses formes à toutes les catégories de publics", a insisté Mme Benslimane.

Abordant les défis de la médiation culturelle à l'ère des réseaux sociaux, l'universitaire a considéré que "si les jeunes ne se déplacent pas vers les bibliothèques, alors celles-ci doivent aller vers eux en s'appropriant leurs codes et en s'adaptant à leurs comportements", citant l'exemple des "Book-Tubeurs" et des "BookTokeurs", une sous-communauté d'influenceurs qui œuvrent, à travers des chaînes thématiques sur YouTube, TikTok et Instagram, à promouvoir le livre et la lecture parmi les jeunes.

Pour sa part, le Prince Kum'a Ndumbe III, écrivain, universitaire et militant panafricaniste camerounais, a souligné l'importance de la médiation culturelle dans la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel africain qui a longtemps souffert de la domination du modèle culturel colonial. "Il faut jeter des ponts de communication et de collaboration entre les différents acteurs culturels du continent en vue de contribuer à une renaissance culturelle africaine et rendre à l'héritage scientifique et littéraire africain ses lettres de noblesse", a plaidé l'universitaire, également fondateur du Centre culturel africain indépendant "AfricAvenir".

## Le 28<sup>ème</sup> SIEL, c'est aussi redonner une seconde vie au livre

En déambulant à travers les allées sinuées du Salon international de l'édition et du livre (SIEL), au milieu des multiples conférences et signatures de nouvelles éditions, un stand se détache du lot : le "Bouquiniste de Chellah" tente de redonner une seconde vie aux livres usagés.

Abdellah, le maître de céans, est assez connu dans la scène littéraire locale. Ses rayons de sa boutique en ville recèlent plusieurs perles littéraires d'une époque révolue, qu'il revend aux connaisseurs ou aux curieux à des prix tantôt bradés, tantôt forts.

Sa présence parmi les maisons d'édition et les libraires ayant pignon sur rue traduit l'intérêt accordé par les organisateurs du SIEL aux livres usagés.

"C'est ma 12<sup>ème</sup> participation au SIEL. Je suis le seul exposant qui vend des livres usagés au Salon", tonne fièrement le libraire, en balayant du regard les diverses collections exhibées dans son stand. On y retrouve anciens magazines, bandes-dessinées, romans d'auteurs de tout genre, albums photographiques...

Abdellah s'estime chanceux d'avoir pu décrocher un stand dans ce Salon, dont l'architecture offre une visibilité à tous les expo-

sants, au grand bonheur des milliers de visiteurs avides de nouveautés.

Pour lui, "il faut maintenant aller au-delà du Salon et essayer de fidéliser les clients".

Mais comment allier rentabilité et retour ? "Lorsqu'un jeune se saisit d'un vieux bouquin et le découvre avidement, je sens que le livre prend une seconde vie. Et c'est là le plaisir de tout bouquiniste", dira-t-il sur un ton presque philosophique.

"Les visiteurs découvrent ici des romans qu'ils n'auraient jamais pu acheter en librairie", poursuit-il, notant qu'il est rare de trouver sur les rayons des librairies classiques des best-sellers de Guillaume Musso, Marc Lévy ou Jean Giono, ou encore les anciens manuels de philosophie et des sciences humaines. Le visiteur est prévenu : il faut bien s'armer de patience et de passion pour éplucher tous les titres qui meublent les rayons du "Bouquiniste de Chellah".

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le SIEL est une occasion d'encourager à lire, à travers des initiatives culturelles, intellectuelles, artistiques et pédagogiques dans les domaines de la littérature et de la création.

Par Issam El Greni (MAP)



# Le documentaire "For Khadija" du rappeur marocain French Montana présenté prochainement à New York

"For Khadija", un film documentaire relatant la vie et le parcours du rappeur marocain French Montana, sera projeté en avant-première le 17 juin à New York dans le cadre du Festival du film Tribeca.

Portant le nom de sa mère, le documentaire, réalisé par Mandon Lovett, sera présenté au public par l'acteur américain Robert de Niro, a annoncé le rappeur sur son compte Instagram.

"D'un petit village en Afrique, au Maroc, à Robert de Niro présentant l'histoire de ma vie au Tribeca Film Festival", écrit l'artiste à propos du film qui braque les projecteurs sur des étapes marquantes de sa vie et son ascension fulgurante dans le monde du rap et du hip-hop.

Dans ce documentaire produit par Puff Daddy et Drake, French Montana, de son vrai nom Karim Kharbouch, rend hommage à sa mère et jette la lumière sur des pans entiers de sa vie depuis la ville de Casablanca où il a grandi au célèbre quartier new-yorkais du Bronx, le berceau du rap et de la musique hip-hop aux Etats-Unis. "C'est juste une vraie histoire d'immigrants. Je n'ai jamais vraiment vu personne faire un film comme cela", a-t-il indiqué à propos de son film lors d'une récente interview avec la chaîne américaine CBS News. Né à Rabat, French Montana a passé une grande partie de son enfance à Casablanca, avant de s'installer, à l'âge de 13 ans, à New York. Surnommé le "roi des featurings", il a collaboré avec plusieurs rappeurs et chanteurs célèbres, tels que Drake, Rick Ross, Lil Wayne et Nicki Minaj.

Son premier single, Pop That, sorti en



2012, a été certifié disque de platine en quelques semaines, avant que son album Excuse My French, distribué l'année suivante, ne le propulse au premier rang de la scène Outre-Atlantique.

Son hit "Famous", qui dévoile les beautés du Maroc et de Chefchaouen, mais aussi son tube Unforgettable, tous deux tirés de son dernier disque Jungle

Rules, représentent des étapes marquantes dans sa carrière artistique.

Après la projection de son documentaire, le rappeur maroco-américain gratifiera le public d'un concert haut en couleur tel qu'annoncé sur Extra TV par la productrice américaine Jane Rosenthal, cofondatrice du Tribeca Film Festival aux côtés de Robert de Niro.

Bouillon de culture

## Musique

L'Espace culturel et artistique Riad Sultan à Tanger poursuit sa programmation printanière avec le Printemps de Jacaranda Riad Sultan, qui propose au public, en ce mois de juin, des soirées musicales et des performances théâtrales hautes en couleur.

La direction de cet espace culturel reste fidèle à son public et à son engagement à présenter un programme diversifié, bien ciblé et de qualité, en capitalisant sur le succès des prestations du Printemps du Théâtre marocain, organisé en mai dernier, indique un communiqué des organisateurs.

Cet événement culturel, placé sous le thème "Jacaranda fait le printemps de la musique du monde", coïncide avec la Journée mondiale de la musique, célébrée le 21 juin, avec au programme plusieurs concerts de musique et des spectacles comiques.

Le programme de cet événement comprend une soirée de musique andalouse et sépharade avec l'artiste Sarah Arich (10 juin), un spectacle comique en français de l'artiste Al-Mamoun Salah qui rendra hommage au comédien français disparu Raymond Devos (17 juin), et une soirée musicale avec la chanteuse Ihsane Rmiqi et sa troupe "Zaman Al-Was" (21 juin).

Cette manifestation culturelle sera marquée également par la présentation de clôture "Tableaux artistiques", qui sera donnée par les professionnels de théâtre de la Direction régionale de la culture de Tanger, et une soirée musicale "Intersections" avec le célèbre chanteur lyrique Mohamed Mazin, accompagné d'un groupe de jeunes musiciens tangérois.

Par ailleurs, la direction de l'Espace culturel et artistique Riad Sultan avait annoncé récemment l'ouverture, durant ce mois de juin, des inscriptions aux "ateliers de théâtre", notant qu'il s'agit d'une formation qui se déroulera d'octobre à juin.

# Tanger à l'heure de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival "The Jewish Days of Tangier"

Les travaux de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival "The Jewish Days of Tangier" se sont ouverts, jeudi à Tanger, sous le thème "Regard sur les juifs du Nord", à l'initiative de l'Association des Amis du judaïsme marocain (AJM).

Cet événement, organisé en collaboration avec l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la Fondation du Haut Atlas, vise à braquer les projecteurs sur la contribution des juifs à la culture et l'histoire du Nord du Maroc.

Conférences, expositions photos, projection de films, visite guidée et commentée des lieux de présence juive à Assilah et à Tanger, ainsi qu'un repas traditionnel de Chabbat constituent l'essentiel du programme, qui sera clôturé par un concert de chants andalous, ladinos et sépharades. Les "Jewish Days", qui

ont été organisées à Tanger et Agadir dans la perspective de se produire dans les différentes villes du Royaume, s'attachent à mettre en valeur, pour un large public, l'histoire et la culture judéo-marocaine de chacune des villes et régions, ainsi que leurs contributions comme composante de l'identité nationale. Dans une déclaration à la MAP, le vice-président de l'Association des AJM, Gomel André, a souligné que cette édition se veut une occasion de décrire deux grands moments de la fin du 19<sup>ème</sup> et début du 20<sup>ème</sup> siècle, à savoir "l'épopée amazonienne des juifs du Nord du Maroc", qui partit faire fortune en Amérique du Sud contribuant ainsi au développement des villes du Nord, et "le regard des peintres orientalistes occidentaux" initié par Eugène Delacroix, qui a signé

plusieurs de ses tableaux dans des maisons de juifs à Tanger.

Il a ajouté que l'association, qui œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine juif du Maroc, a organisé deux éditions de ce festival à Tanger et une première édition des "The Jewish Days of Agadir", et compte organiser cet événement dans d'autres villes du Maroc, notamment Marrakech, Fès et Meknès, afin de mettre en lumière l'histoire et les spécificités de la présence juive dans les différentes villes du Royaume, rappelant que la 1<sup>ère</sup> édition du Festival "The Jewish Days of Tangier", qui a eu lieu en mars 2022, sous le signe de la Journée internationale de la femme, a abordé le thème du statut des femmes juives et musulmanes au Maroc. Pour sa part, Myriam Mesmoudi, membre de l'association,

a affirmé que cette édition accorde une attention particulière à l'histoire de la migration des juifs du Nord du Maroc vers l'Amérique latine et leur contribution au développement des villes du Nord après leur retour, saluant ce genre d'événements culturels, qui contribuent à mettre la lumière sur l'affluent hébraïque, comme une partie intégrante de l'identité marocaine.

De son côté, la représentante de la Fondation du Haut Atlas, Rim Baji, a indiqué que la Fondation soutient ce genre d'initiatives, eu égard à leur rôle important dans la mise en lumière de l'identité marocaine authentique aux multiples affluents, soulignant que la Fondation œuvre, en étroite collaboration avec l'USAID, pour la promotion du patrimoine des minorités reli-

gieuses, dont le judaïsme au Maroc.

Cette cérémonie a été marquée par la projection du film "Muito Amor" (Beaucoup d'amour) de Malka Shabtay, qui traite des Marocains juifs et du judaïsme en Amazonie, et une conférence sous le thème "La saga des Marocains juifs en Amazonie", animée par le professeur universitaire, Cyril Aslano.

Cet événement de trois jours sera ponctué également par une visite des lieux de présence juive à Assilah et à Tanger, deux conférences sur les "Richesses de l'Amazonie, facteur clé du développement de Tanger" et "Eugène Delacroix et les heures juives de Tanger", un déjeuner traditionnel du Chabbat et une soirée festive animée par la chanteuse Sarah Ariche.



## Cher se sent toujours très jeune après avoir fêté ses 77 ans

«OK, quelqu'un pourrait-il me dire... Quand est-ce que je me sentirai vieille? C'est ridicule», a écrit la chanteuse de Believe sur son compte Twitter, avant d'ajouter: «Je n'arrête pas d'entendre ces chiffres, mais honnêtement, je ne les comprends pas. C'est quoi le problème?»

La star de Mermaids, qui ne ressent pas avoir 77 ans, a commenté avec humour: «Je suis dyslexique, les chiffres sont difficiles pour moi». Elle a, en fin de message, remercié ses fans. «Merci d'être restés, je sais que ça a été dur, je dois aller m'entraîner», a-t-elle conclu.

Cher n'avait pas donné de nouvelles de-

puis deux mois sur le réseau social. En fait, depuis qu'elle s'est séparée de son petit ami, Alexander Edwards, cadre chez Universal et âgé de 37 ans. Le couple se fréquentait depuis novembre dernier et avait fait naître des rumeurs de fiançailles avant de rompre. Pas dupe des commentaires sur la différence d'âge, Cher avait concédé à propos de sa relation lors d'une précédente apparition au Kelly Clarkson Show que, «sur le papier, c'est un peu ridicule, mais dans la vraie vie, nous nous entendons très bien. Il est fabuleux».

«Et je ne donne pas aux hommes des qualités qu'ils ne méritent pas», avait ajouté Cher.



## Al Pacino bientôt père pour la quatrième fois à 83 ans

Le célèbre acteur américain Al Pacino va bientôt être père pour la quatrième fois à l'âge de 83 ans, ont rapporté récemment plusieurs médias aux États-Unis.

Sa compagne, identifiée comme Noor Alfallah, 29 ans, est enceinte de huit mois, précise le site spécialisé en informations people TMZ.

Contactés par l'AFP, les agents d'Al Pacino n'avaient pas encore réagi.

Al Pacino, entré dans l'histoire du cinéma avec "Le Parrain", "Scarface" ou encore "Heat" et oscarisé pour "Le Temps d'un week-end" ("Scent of a Woman" en anglais), a trois enfants adultes.

Il y a quelques semaines, une autre légende du cinéma américain, Robert De Niro, révélait une nouvelle similaire: l'acteur, 79 ans, a indiqué avoir eu un enfant tout récemment, son septième.

## Et voilà Eric Cantona chanteur

Gloire du foot, puis acteur et désormais chanteur: Eric Cantona a sorti un morceau annonceur d'une tournée à l'automne 2023 et d'un album pour 2024.

A 57 ans, "The King" comme on l'appelait du temps de sa splendeur à Manchester United (1992-97), chante en anglais sur "The friends we lost" ("Les amis qu'on a perdus"), disponible sur les plateformes.

La voix rocailleuse de l'ancien joueur de l'équipe de France finit par se fondre dans ce morceau mélancolique avec piano et cordes. Ce titre préfigure une série de concerts à l'automne, "Cantona sings Eric" ("Cantona chante Eric"), avant un album à l'horizon 2024.

La tournée débutera logiquement à Manchester, la ville qui l'a fait roi du foot. Les fans de Manchester United le considèrent toujours comme un héros de leur panthéon. Son coup de pied "kung-fu" sur un supporter adverse en tribune en plein match en 1995 (qui lui vaudra une longue suspension) n'avait en rien entamé son aura.

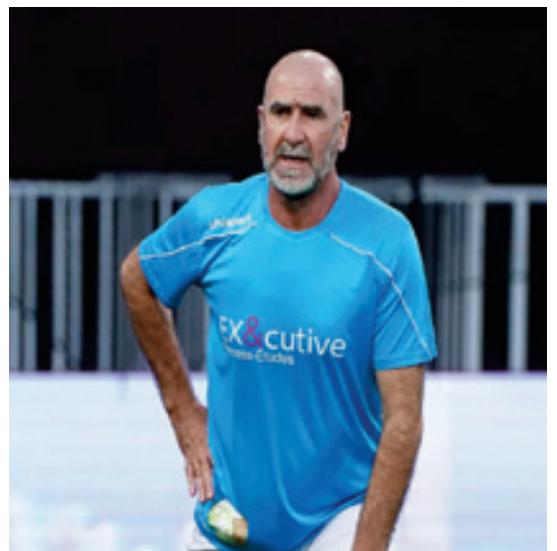
"C'est ce que j'aime, moi, les live. C'est pour ça

que je le fais. Parce qu'il y aura certainement plein d'imperfections, plein d'accidents. Là où il n'y a jamais d'accident, il n'y a jamais de moment de génie", explique-t-il dans Le Parisien. Sa tournée passera ensuite par l'Irlande, la Suisse et la France.

Hasard du calendrier, l'ex-N7 de ManU sort ce morceau alors qu'une autre figure de Manchester propose un album. Noel Gallagher, ex-moitié de Oasis (il est fâché avec son frère Liam depuis la séparation du groupe en 2009) fait paraître "Council skies", nouvel album solo. Les frères Gallagher sont fans de Manchester City, club rival de United, mais ne lui en tiennent pas rigueur, puisque Cantona jouait dans le clip "Once" de Liam Gallagher.

La musique n'est pas un terrain inconnu pour Cantona. En France, sa voix a déjà été entendue chez le groupe Dionysos, dans des chansons de Bernard Lavilliers ou de Rachid Taha.

Mais jusqu'ici, sa reconversion l'avait principalement conduit sur les écrans ciné ou télé. "Looking for Eric", où il joue son propre rôle, réalisé par Ken Loach, est une pièce maîtresse de sa filmographie assez fournie.



## Brad Pitt dépose une nouvelle plainte contre Angelina Jolie

Brad Pitt a accusé Angelina Jolie d'avoir vendu sa part de leur domaine viticole pour "nuire intentionnellement" à sa réputation. L'ancien couple est en conflit depuis que l'actrice de "Maléfique" a vendu une part de leur domaine viticole du Château Miraval à Tenute del Mondo, une filiale du groupe Stoli, ce qui a poussé son ex-mari à intenter une action en justice après avoir affirmé qu'ils avaient un "engagement mutuel et contraignant" de ne jamais vendre leur part de l'entreprise sans la permission de l'autre. Mais selon des documents judiciaires déposés à Los Angeles cette semaine et obtenus par DailyMail.com, l'acteur de 59 ans n'a découvert qu'Angelina avait "secrètement" vendu sa moitié de l'entreprise à un "oligarque russe" que lorsqu'un communiqué de presse publié en 2021 a annoncé qu'il avait de nouveaux partenaires d'affaires.

Dans sa plainte révisée, l'acteur de "Bullet

Train" a insisté sur le fait qu'il avait le premier droit de refus sur la part de son ex-femme dans le domaine viticole, qui est situé dans le sud de la France, et qu'en vendant à une société appartenant à Uri Shefler, Brad a soutenu que la marque était liée à la Russie, à ses lois homophobes et à la guerre contre l'Ukraine, ce qui pourrait ternir le nom de Château Miraval. Le dossier indique qu'Angelina "a d'abord reconnu" qu'elle pouvait soit permettre à Brad de la racheter, soit qu'ils devaient vendre ensemble, et a convenu que diviser l'entreprise de 68 à 38 pour cent en faveur de la star de "Fight Club" était juste en raison de son investissement plus important. Les documents ajoutent cependant : "Au cours de l'été 2021, dans le cadre d'un conflit houleux sur la garde des enfants avec Brad Pitt, Angelina Jolie a mis fin à ces discussions et a secrètement prétendu vendre la moitié des parts à Tenute del Mondo."



## Keanu Reeves a retrouvé son groupe Dogstar

Le trio indie-rock s'est produit au Festival BottleRock Napa Valley samedi (27 mai 23), marquant son premier concert en 23 ans. Selon le San Francisco Chronicle, Keanu Reeves et les autres membres, Robert Mailhouse et Bret Domrose, ont joué un mélange de chansons de leurs albums précédents, Our Little Visionary (1996) et Happy Ending (2000), ainsi que de nouveaux titres de leur prochain album.

«Aujourd'hui, c'était notre première sortie», a déclaré Keanu Reeves, qui joue de la guitare basse. «Le groupe veut jouer. Nous avons un disque, donc nous essayons de trouver la meilleure façon de marier ces deux choses».

L'acteur de John Wick a admis qu'il était nerveux avant la performance et Robert Mailhouse, le batteur, lui a donné quelques conseils.

«Il a été très positif», a-t-il déclaré. «Il

était genre: "Écoute la musique. Sois présent dans la chanson et tout ira bien".»

Les trois musiciens sont restés en contact et se sont retrouvés pour des sessions privées au fil des ans. Ils ont officiellement annoncé leur retour sur les réseaux sociaux l'été dernier.

«Cela s'est fait de manière organique, a expliqué Bret Domrose. Il n'y a jamais eu de coup d'éclat, du genre : "Je ne veux plus jamais te parler !" Nous avons juste fait une pause, et elle a été très longue.»

Robert Mailhouse a ajouté: «Nous aimons jouer et nous aimons écrire. Nous sommes revenus ensemble avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme. Et au fur et à mesure, on s'est dit: "OK, faisons un disque"».

Le groupe finalise actuellement l'organisation d'une tournée pour la promotion de l'album à venir.



## Une fresque immortalise enfin Yannick Noah à Roland-Garros

Une fresque retraçant certains des grands moments de la vie de Yannick Noah et notamment sa victoire en 1983, a été inaugurée dans l'enceinte du stade Roland-Garros en présence de quatre de ses enfants.

«Ce sont des moments à moi, de joie, quand j'ai gagné le trophée, quand je chante... c'est un peu l'histoire de ma vie. Je suis honoré», a commenté l'ancien joueur, reconverti dans la musique.

La fresque colorée, représentant notamment son engagement pour les enfants, sa victoire à Roland-Garros immortalisée par l'embrassade avec son père Zacharie sur le court, mais également sa mère, sa victoire en Coupe Davis en tant que capitaine et sa reconversion en chanteur, orne un bâtiment nommé Yannick Noah 1983 situé en face de l'entrée de la tribune présidentielle du court Philippe-Chatrier.

«La porte N.2 est désormais la seule qui aura un nom, Yannick Noah», a ajouté le président de la Fédération française de tennis (FFT) Gilles Moreton.

Le tout se trouve à quelques enjambées de l'imposante statue de Rafael Nadal, détenteur du record de 14 titres à Roland-Garros, et à quelques dizaines de mètres des statues des Mousquetaires René Lacoste, Henri Cochet, Jacques Brugnon et Jean Borotra qui ont écrit les premières grandes pages du tennis français dans les années 1920-1930.

«Roland-Garros est chargé d'histoire, à chaque coin du stade il y a quelque chose qui se passe ou qui s'est passé. Le stade est de plus en plus joli, à commencer par cette magnifique statue de Rafa, qui méritait ça, les Mousquetaires... C'est un honneur pour moi d'avoir le droit de faire partie de l'histoire de ce stade. C'est très fort pour moi parce que mes gamins sont là, ils sont venus pour ce moment important pour papa et ça me touche vraiment de vivre ça avec eux», a commenté Noah.



FIDUCIAIRE BOUGAFER  
CONSEILS  
CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18 /  
06 61 86 89 08  
Aux termes d'un acte S.S.P  
en date de 27/04/2023a  
Marrakech il a été établi les  
statuts d'une société à Res-  
ponsabilité limitée SARL/AU  
dont les caractéristiques  
sont les suivantes :  
1- Dénomination : - TRA-  
VAUX TAZROUTE- SARL  
AU

2-Siegesocial:MAGASIN N  
02 DOUAR CHAOUF  
OUAHAT SIDI BRAHIM  
BLOC C N 82 MARRA-  
KECH.  
3- Objet social :TRAVAUX  
DIVERS OU CONSTRUCTIONS  
(ENTREPRENEUR  
DE) - NEGOCIANT - INS-  
TALLATIONS ELEC-  
TRIQUES .  
(ENTREPRENEUR D')  
4- Durée : la société est  
constituée pour une durée  
de 99ans à compter de la

date de son immatricula-  
tion au R.C.137199  
5- Capital Social : s'éle-  
ve à 100.000,00 il est divisé  
en 1000,00 parts sociales de  
100,00dh chacune, sous-  
crites en totalité, intégrale-  
ment libérées et attribuées  
aux associés, à savoir :  
-Mr ABDEDAIM HOUBOUSI  
1000,00 PARTS  
Soit au total 1000,00 PARTS  
6- La Gérance : la société est  
gérée par le gérant Mr  
ABDEDAIM HOUBOUSI-

CIN N° PB39777 pour une  
durée illimitée.  
7- Année sociale : du 1 jan-  
vier au 31 décembre de

chaque année.  
8- Immatriculé au registre  
de commerce Marrakech  
sous le N°137199 /2023 le

08/06/2023. N° de dépôt :  
148848  
N°4228 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION GUELIMM OUID-BOUR  
PROVINCE D'ASSA-ZAG



**DECISION D'ANNULATION  
De l'appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N°18/INDH/2023**

Acquisition des matériels de restauration au profit de la coopérative  
DIMACHK.

**Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag**

- Vu le Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation de marché de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et leur contrôle ;
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) qui stipule que « L'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres.»
- Vu l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 45 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) qui permet à l'autorité compétente d'annuler l'appel d'offres lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
- Vu que l'avis d'appel d'offre N°18/INDH/2023 n'a pas publié dans les deux journaux en langue Arabe et Française.

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** D'annuler l'appel d'offre ouvert n°18/INDH/2023 relatif à l'acquisition des matériels de restauration au profit de la coopérative DIMACHK qui a été prévu le 22 Juin 2023 à 12h30min au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag.

N°4232 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CERCLE D'OUAOUZERTH  
CAIDAT D'OUAOUZERTH  
CT DE BIN EL OUIDANE

**= AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 02/2023/CT.BIN EL/P.AZ =**

Le 10 juillet 2023 à 12.00 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil communal De Bin El Ouidane, Province Azilal, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Objet de l'appel d'offre	Caution provisoire	Qualification et classification exigée	L'estimation du cout du projet
Travaux de construction de quatre réservoirs d'eau douars : Anou Nichou , Inguirte , Irtizane et Ait Ali Oumhand Ighal à la commune de Bin El Ouidane , Province D'Azilal	Sept mille sept cent dix (7 700.00 dir)	Secteur : A Classe minimale :5 Qualification exigée :A6	Deux cent cinquante huit mille dir/ 258 000.00 dir)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau du service technique de la commune de Bin El Ouidane, ils peuvent être également téléchargés du portail Internet des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret N° 02.12.349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
- Les concurrents peuvent :
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune de Bin El Ouidane ;
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
  - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces Justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret n°2.12.349 précité et l'article 04 du règlement de consultation.
- les concurrents doivent présenter une copie conforme de l'attestation de classification.
- La visite des lieux sera le 07/07/2023 à 10 heures.

N°4231 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION GUELIMM OUID-BOUR  
PROVINCE D'ASSA-ZAG



**DECISION D'ANNULATION  
De l'appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N°17/INDH/2023**

Acquisition des matériels d'extraction des huiles naturelles au profit de la coopérative OUM AFNAN.

**Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag**

- Vu le Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation de marché de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et leur contrôle ;
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) qui stipule que « L'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres.»
- Vu l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 45 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434(20 mars 2013) qui permet à l'autorité compétente d'annuler l'appel d'offres lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
- Vu que l'avis d'appel d'offre N°17/INDH/2023 n'a pas publié dans les deux journaux en langue Arabe et Française.

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** D'annuler l'appel d'offre ouvert n°17/INDH/2023 relatif à l'acquisition des matériels d'extraction des huiles naturelles au profit de la coopérative OUM AFNAN qui a été prévu le 22 Juin 2023 à 11h30min au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag.

N°4229 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE NOUACEUR  
COMMUNE BOUSKOURA  
DIRECTION DES SERVICES  
DIVISION DES TRAVAUX COMMUNAUX

Bouskoura, le.....

**APPEL D'OFFRE OUVERT  
N°03/2023/CB/DTIC**

Le jeudi 13 juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président de la commune Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

**Objet : ENTRETIEN D'INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SIS A LA  
COMMUNE DE BOUSKOURA PROVINCE DE NOUACEUR**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune Bouskoura au bureau du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100 000,00 Dhs (Cent mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 719 042,00 DH (quatre million sept cent dix-neuf mille quarante-deux dirhams et 00cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voies électronique Conformément à l'article 41 de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n°1982-21 DU 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les échantillons les catalogues et les attestations d'origines doivent être déposées dans la division des travaux communaux au siège de la commune de Bouskoura au plus tard 1 jour ouvrable avant l'ouverture des plis avant 16h30.

Une visite des lieux est prévue le lundi 26 juin 2023 à 10h00 départ sera effectué du siège de la commune.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire le certificat de qualification et de classification faisant ressortir :

Secteur	Accordé à titre définitif Qualifications exigées	Classe
J	J4	I

N°4230 /PA



**NEO MOTORS SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
 CAPITAL DE : 7 500 000 dirhams R.C.N°: 131513  
 Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2023, les associés de la société NEO MOTORS, la société CAP INVEST HOLDING et la société BUSINESS OF IJI ont décidé de transférer le siège social de la Société de 12 rue Camélia, secteur 9, Bloc B, salle n°6 Hay Riad, Rabat à Zone industrielle, lot Ouled Zout, Route Oum Azza, Ain Acouda et de modifier l'article 5 des statuts de la Société.  
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Rabat le 19 mai 2023 sous le N° 4436.

N°4218 /PA

**JADE COMMUNICATION- SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
 AU CAPITAL DE 900 000,00 DIRHAMS SIÈGE SOCIAL: 03, Rue Abou Al Wakt, Résidence Mehdi Appt.N°7 Bourgogne CASABLANCA I-Aux termes d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Casablanca en date 12/Avril 2023, de la société JADE COMMUNICATION, il a été décidé ce qui suit :  
 1) Approbation de la cession des parts sociales entre les cédants : Monsieur Younes OUAZZANI, Sofia OUAZZANI, Amal OUAZZANI, Dioury Rajak, Mohamed Hicham OUAZZANI et les cessionnaires : Mohamed Hicham OUAZZANI, Line OUAZZANI et Shemy OUAZZANI ;  
 2) La mise à jour des statuts.  
 II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 08/06/2023 sous le n°873832.  
 N°4219 /PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PROVINCE D'AZILAL CERCLE D'OUAOUIZERTH CAIDAT D'OUAOUIZERTH CT DE BIN EL OUIDANE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2023/CT.BIN EL/PAZ =**

Le 10 juillet 2023 à 11 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil communal De Bin El Ouidane, Province Azilal, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de construction d'un abattoir au centre de Bin El Ouidane . Province D'Azilal. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau du service technique de la commune de Bin El Ouidane, ils peuvent être également téléchargés du portail Internet des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille dirhams (3 000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre vingt dix huit mille six cent vingt huit Dirhams (98 628,00 DH) TTC.  
 - Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret N° 02.12.349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

- Les concurrents peuvent :  
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune de Bin El Ouidane ;  
 • Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret n°2.12.349 précité et l'article 04 du règlement de consultation.

N°4220 /PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PROVINCE DE MIDELT COMMUNE AMOUGUER AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2023/CTA**

Le 06/07/2023 à 12heures, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune d'Amouguer à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour :

Travaux d'extension du réseau basse tension aux locaux : Ait Yaakoub , Tassamerte , Afraskou , Tahiamte , Taroujante-Tahmadjoute , Igueli , Amouguer et Taguandoute relevant de la Commune d'Amouguer Province de Midelet

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15 000,00 dhs).

L'estimation (TTC) des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent trente-trois dirhams

et quatre-vingt centimes(579 433,80 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique sur le portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation :

N°4221 /PA

**SOFT VOICE - SARL CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/04/2023, il a été établi les Statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :  
 Dénomination : SOFT VOICE  
 Forme Juridique : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

Objet :  
 • CENTRE D'APPELS TELEPHONIQUES (CALL CENTER) (EXPLOITANT).  
 Siège Social : RESIDENCE KHALIED APPT N° 1 RDC, AVENUE CHEIKH RABHI, QUARTIER YOUSSEF BEN TACHFINE, MARRAKECH.

DURÉE : 99 ans.  
 Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :  
 • Mr. CANTERI JEROME, ROBERT: 500 parts sociales.  
 • Mr. DJEFFAL JEREMY, NORDINE : 500 parts sociales.

GERANCE :  
 • Mr. CANTERI JEROME, ROBERT est désigné cogérant de la Société.  
 • Mr. DJEFFAL JEREMY, NORDINE est désigné cogérant de la Société.  
 La société est engagée par la signature séparée des cogérants susnommés.  
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce Marrakech, le 07/06/2023 sous le N° 6834, RC sous le N° 137267.

N°4222 /PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2023/ENDH**

Le 21 juillet 2023 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture

des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet : Achat de Livres et Fournitures scolaires pour l'année 2023/2024 au profit des élèves des établissements scolaires relevant des communes Dcheita El Jhadia et inezgane, Préfecture Inezgane Ait Melloul, dans le cadre de l'initiative royale « un million de cartables » -

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : (30 000,00 DH) trente mille dirhams.

- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à : (1 753 995,00 DH TTC) Un million sept cent cinquante trois mille cinq cent quatre-vingt-quinze dirhams TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08

Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;  
 - Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés, par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, avant le 20 juillet 2023 à 16H30Mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°4223 /PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR REGION BENI MELLAL KHENIFRA PROVINCE D'AZILAL PACHALIK D'AZILAL COMMUNE D'AZILAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :12/2023 /CAZ.**

Le 6 Juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Achat de fourniture pour Entretien et réparation courant de réseau et installation d'électricité

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de chef de la division technique de la commune d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 20.000,00dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 69240,00 dhs (Six cent quatre vingt douze mille quatre cent dirhams00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n°02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal ;  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 - Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis ;  
 - Soit les remettre directement au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et documents techniques devront être déposés au plus tard le 5/7/2023 à 16h30mn au bureau d'éclairage public de la commune D'Azilal

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N°4225 /PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'EL KELAA DES SRAGHNA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°14/2023**

Le 06/07/2023 à 11h00, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante-huit mille deux cent cinquante Dirhams (48 250,00DH).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : Trois millions deux cent seize mille six cent dirhams, (3 216 696,00dh).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics et l'arrêté de Madame la MEF n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021).

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté de Madame la MEF n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**DOSSIER TECHNIQUE**

\* Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
H	H3	2

\*Les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

N°4227 /PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MEDOUNA SECRETARIAT GENERAL DDM**

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° 10/2023/BG**

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres N°10/2023/BG relatif à l'achat de matériels et mobilier de bureau pour l'équipement des annexes administratives relevant de la Province de Médouna -Lot unique-qui avait paru dans le journal « LIBERATION » en date du 07/04/2023 sous N° 9940 et au journal « الاتحاد الإفريقي » en date du 07/05/2023 sous N°13468 a connu la modification suivante :

- Les concurrents doivent obligatoirement présenter pour les articles du BPDE N°5, N°6,N°7,N°8 ,N°9 ,N°10 ,N°16 et N° 17 les échantillons et les prospectus.  
 -Les concurrents doivent obligatoirement présenter pour les articles du BPDE N°1, N°2, N°3,N°4 , N°11,N°12,N°13,N°14,N°15,N°18,N°19 et N°20 les prospectus.

Le nouveau dossier de l'appel d'offres PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DU PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS [WWW.MARCHÉSPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHÉSPUBLICS.GOV.MA)

N°4226 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTÉ ET DE LA PRO-  
TECTION SOCIALE  
DIRECTION REGIONALE  
DE L'ORIENTAL  
DELEGATION PROVIN-  
CIALE DE DRIOUCH  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N° 07/2023/DMS/PSD  
Le 06/07/2023 à 11 h, il sera  
procédé dans la salle de réu-  
nion de l'Hôpital Provincial  
de Driouch à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres sur offres de prix  
pour :  
Achat de réactifs de labora-  
toire pour l'Hôpital Provin-  
cial de Driouch en quatre  
(04) lots:  
□ Lot n° 01 : Réactifs de bio-  
chimie ;  
□ Lot n° 02 : Réactifs d'hé-  
matologie ;  
□ Lot n° 03 : Réactifs d'hé-  
mostase ;  
□ Lot n° 04 : Réactifs d'im-  
mun-serologie.

Le dossier d'appel d'offre  
peut être retiré au bureau de  
gestion comptable et finan-  
cière de l'hôpital provincial  
de Driouch, il peut égale-  
ment être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à :  
Lot N° 01 : Six Mille Di-  
rham (6 000,00 Dhs) ;  
Lot N° 02 : Mille Cinq Cent  
Dirhams (1 500,00 Dhs) ;  
Lot N° 03 : Mille Huit Cent  
Dirhams (1 800,00 Dhs) ;  
Lot N° 04 : Trois Cent Di-  
rham (300,00 Dhs).  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :  
Lot N° 01 : Quatre cent mille  
six cent quatorze Dirhams,  
toute taxe comprise (400  
614,00 Dhs TTC) ;  
Lot N° 02 : Cent mille trois  
cent dix-sept Dirhams, toute  
taxe comprise (100 317,00  
Dhs TTC) ;  
Lot N° 03 : Cent dix-sept

mille cinq cent un Dirhams,  
toute taxe comprise (117  
501,00 Dhs TTC) ;  
Lot N° 04 :  
Quatorze mille sept cent  
soixante Dirhams, toute  
taxe comprise (14 760,00  
Dhs TTC).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doit  
être conformes aux dis-  
positions des articles 27,  
29 et 31 du décret n°2-12-349  
relatif aux marchés publics  
tel qu'il a été modifié et  
complété.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer, par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité ;  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au bureau  
précité ;  
- Soit les remettre au prési-  
dent de la Commission  
d'appel d'offres au début de  
la séance et avant l'ouve-  
erture des plis.  
- Soit les envoyer par voie  
électronique via le portail  
des marchés publics :  
<http://www.marchespublics.gov.ma> avant le  
06/07/2023 à 11 h.  
La documentation exigée  
par le dossier d'appel d'of-  
fres doit être déposée au  
bureau de la Gestion Com-  
ptable et Financière de l'Hô-  
pital Provincial de Driouch  
avant le 05/07/2023 à  
16h30.

Le dépôt, ouverture et éva-  
luation des dossiers des  
concurrents peut être ef-  
fectué par voie électronique  
sur le portail des marchés  
publics et ce conformément  
aux dispositions des articles  
148 et 149 du décret n°2-12-  
349 et l'arrêté du Ministre  
de l'Economie et des Fi-  
nances n°1982-21 du  
14/12/2021 relatif à la dé-  
matérialisation des procé-  
dures de passation des  
marchés publics.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement

de consultation.  
N°4235 /PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTÉ ET DE LA PRO-  
TECTION SOCIALE  
DELEGATION PREFEC-  
TORALE AIN CHOCK  
CENTRE HOSPITALIER  
PREFECTORAL  
AIN CHOCK  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 06/2023  
(Séance publique)

Le 06/07/2023 à 10 heures,  
il sera procédé, à la salle de  
réunion du Centre hospitalier  
préfectoral AIN CHOCK  
(L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue  
300 HAY MOULAY AB-  
DELLAH AIN CHOCK CA-  
SABLANCA, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres sur offre de prix  
pour :  
ACHAT DE MATERIELS  
MEDICO TECHNIQUE  
DESTINE AU CHP AIN  
CHOCK EN 9 LOT :

- LOT 1 : ACHAT DE MATE-  
RIEL MEDICO TECH-  
NIQUE DESTINE AU  
SERVICE BLOC OPERA-  
TOIRE
- LOT 2 : ACHAT DE MATE-  
RIEL MEDICO TECH-  
NIQUE DESTINE AU  
SERVICE ORL
- LOT 3 : ACHAT DE MATE-  
RIEL MEDICO TECH-  
NIQUE DESTINE A  
L'UNITE DENTAIRE
- LOT 4 : ACHAT DE MATE-  
RIEL MEDICO TECH-  
NIQUE DESTINE DE  
CHIRURGIE UROLO-  
GQUE
- LOT 5 : ACHAT DE MATE-  
RIEL DE LABORATOIRE
- LOT 6 : ACHAT D AUTO-  
CLAVE HORIZONTAL  
POUR L'UNITE DE STERIL-  
ISATION
- LOT 7 : ACHAT DE MATE-  
RIEL MEDICO TECH-  
NIQUE DESTINE AU  
BLOC D'OPHTHALMOLO-  
GIE
- LOT 8 : ACHAT DE TABLE  
DE RADIOLOGIE

LOT 9 : ACHAT DE MATE-  
RIEL MEDICO TECH-  
NIQUE DESTINE AU  
SERVICE DE PEDIATRIE  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du bureau  
des marchés publics du  
Centre hospitalier préfectoral  
AIN CHOCK (L'Hôpital  
MOHAMED SEKKAT), sis,  
Rue 300 HAY MOULAY AB-  
DELLAH AIN CHOCK CA-  
SABLANCA, il peut  
également être téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de :  
• Lot 1 : 5 000,00 DHS cinq  
mille dirhams  
• Lot 2 : 2 000,00 DHS deux  
mille dirhams  
• Lot 3 : 5 000,00 cinq mille  
dirhams  
• Lot 4 : 2 000,00 DHS deux  
mille dirhams  
• Lot 5 : 5 000,00 DHS cinq  
mille dirhams  
• Lot 6 : 10 000,00 DHS dix  
mille dirhams  
• Lot 7 : 2 500,00 DHS deux  
mille cinq cent dirhams  
• Lot 8 : 20 000,00 DHS vingt  
mille dirhams  
• Lot 9 : 5 000,00 DHS cinq  
mille dirhams  
L'estimation du Maître  
d'ouvrage en TTC est fixée à :  
• Lot 1 : 199 200,00 cent  
quatre vingt dix neuf mille  
deux cent dirhams TTC  
• Lot 2 : 84 000,00 quatre  
vingt quatre mille dirhams  
TTC  
• Lot 3 : 240 000,00 deux cent  
quarante mille dirhams TTC  
• Lot 4 : 72 000,00 soixante  
douze mille dirhams TTC  
• Lot 5 : 260 400,00 deux  
cent soixante mille quatre  
cent dirhams TTC  
• Lot 6 : 600 000,00 six cent  
mille dirhams TTC  
• Lot 7 : 120 000,00 cent vingt  
mille dirhams TTC  
• Lot 8 : 979 200,00 neuf cent  
soixante dix neuf mille deux  
cent dix TTC  
• Lot 9 : 193 200,00 cent  
quatre vingt treize mille deux  
cent dix TTC

Le contenu ainsi que la pré-  
sentation ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du  
décret n°2-12-349 relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

-Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité ;  
-Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau des marchés publics du  
Centre hospitalier préfectoral  
AIN CHOCK (L'Hôpital  
MOHAMED SEKKAT), sis,  
Rue 300 HAY MOULAY AB-  
DELLAH AIN CHOCK CA-  
SABLANCA  
-Soit les remettre au prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.  
-soit les transmettre par voie  
électronique au portail des  
marchés d'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
-La documentation techni-  
que exigée par le dossier  
d'appel d'offres prévue par  
l'article 12 du règlement de  
la consultation (Catalogue)  
doit être déposée au bureau  
des marchés publics du  
Centre hospitalier préfectoral  
AIN CHOCK (Hôpital  
MOHAMED SEKKAT)  
avant le 05/07/2023 à 10  
heures.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 7 du règlement  
de consultation.

N°4236 /PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Et de la Protection sociale  
Centre Hospitalier  
Provincial Midelt  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°02/2023  
SEANCE PUBLIQUE  
Le 04/07/2023 à 11 H 00  
min, il sera procédé à la salle  
de réunion au Centre Hos-  
pitalier Provincial de Mi-  
delt, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres ou-  
vert sur offre des prix rela-  
tifs à :  
L'achat de produits chi-  
miques ; biologiques et fon-  
gibles destinés au  
laboratoire d'analyse médi-  
cale du CHP Midelt.  
-Lot N°1 : Achat de produits  
chimiques et biologiques  
destinés au laboratoire  
d'analyse médicale du CHP  
Midelt.  
-Lot N°2 : Achat de produits  
chimiques et biologiques  
pour automate MINDRAY  
BS-430 destinés au labora-  
toire d'analyse médicale du

CHP Midelt.  
-Lot N°3 : Achats de fon-  
gibles destinés au laboratoire  
d'analyse médicale du CHP  
Midelt.  
Le dossier d'appel d'offre  
peut être retiré du bureau  
des marchés publics du  
CHP de Midelt, il peut être  
également téléchargé à partir  
du portail des marchés  
de l'état :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de :  
• Lot n°1 : 10 000,00 Dhs  
(dix mille dirhams)  
• Lot n°2 : 5 000,00 Dhs  
(Cinq Mille Dirhams)  
• Lot n°3 : 20 000,00 Dhs  
(Vingt Mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des  
fournitures établie par le  
maître d'ouvrage est fixé à  
la somme de :  
• Lot n°1 : Deux Cent Qua-  
tre-Vingt-Six Mille Quatre-  
Vingt-Deux Dirhams Et  
Quarante Centimes  
(286082,40 Dhs) TTC  
• Lot n°2 : Quatre-Vingt-  
Douze Mille Quatre-Vingt-  
Douze Dirhams Et  
Quatre-Vingt Centimes  
(92092,80 Dhs) TTC  
• Lot n°3 : Deux Cent  
Soixante-Dix Mille Huit  
Cent Cinquante-Deux Di-  
rham (270852,00 Dhs) TTC  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doit  
être conformes aux dis-  
positions des articles 27,  
29 et 31 du décret n°2-12-349  
du 8 Jourmada I 1434 (20  
mars 2013) relatif aux mar-  
chés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité. • Soit déposer contre  
récépissé leurs plis dans le  
bureau des marchés publics.  
• Soit les remettre au prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis. • Soit les envoyer  
par voie électronique au  
portail des marchés pu-  
blics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 7 du règlement  
de consultation.

N°4237 /PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE D'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI ELHI  
CERCLE DE LAKHSSAS  
CAIDAT TIGHIRT  
COMMUNE TIGHIRT

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI ELHI  
COMMUNE DE ZEMAMRA  
SERVICE BUDGET ET MATERIEL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 09/2023/CZ**

Le Mercredi 05/07/2023 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 09/2023/CZ ayant pour objet :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE EN VOIE EN BETON ARME POUR LA DECHARGE PUBLIQUE DE LA VILLE DE ZEMAMRA (1<sup>ère</sup> TRANCHE).**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre vingt mille Dirhams, 00 Cts (40 000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Millions Huit Cent Quarante Mille Cinq Cent Vingt Dirhams, 00 Cts TTC (2 846 520,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics et l'article 16 du règlement de consultation.

- Les concurrents doivent :
- obligatoirement envoyer les offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'articles 41 de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 09 Jourmada I 1443 ( 14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.
- Il est prévu une visite des lieux le : VENDREDI 23/06/2023 à 16 heures. (Point de rencontre siège de la commune).
- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification à savoir :

secteur	classe	qualification
A	4	A3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°4234 /PA

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS PUBLIE AU JOURNAL LIBERATION N° :9919 du 13/14 Mai 2023.**

Il est porté à la connaissance du public que la date de la séance d'ouverture des plis concernant :

- L'appel d'offres n° : 01/2023/BC/TIGHIRT relatif aux Travaux de dallage des pistes des douars : AFA ND LHAJ sur 800 ml - ID MOULOUD sur 440 ml , Commune Tighirt province Sidi Ifni est reporté au mercredi 12 juillet 2023 à Onze heures (11h00) du matin.
- L'appel d'offres n° : 02/2023/BC/TIGHIRT relatif aux Travaux de dallage des pistes des douars : ID LHAJ OMAR sur 580 ml - AGNI ORAM sur 440 ml , Commune Tighirt province Sidi Ifni est reporté au mercredi 12 juillet 2023 à Douze heures (12h00) midi.
- L'appel d'offres n° : 03/2023/BC/TIGHIRT relatif aux Travaux de dallage des pistes des douars : ID LHAJ MOUSSA sur 300 ml , BOUTAZMAIT sur 420 ml - IDLMIR sur 320 ml , Commune Tighirt province Sidi Ifni est reporté au mercredi 12 juillet 2023 à Treize heures (13h00) de l'après midi.
- L'appel d'offres n° : 04/2023/BC/TIGHIRT relatif aux Travaux d'aménagement de deux pistes menant aux douars Idhougrou et Tanguert sur une longueur totale de 4 kms, commune de Tighirt cercle de Lakhissas, province de Sidi Ifni. est reporté au mercredi 12 juillet 2023 à Deux heures (14h00) de l'après midi.

N°4233 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de la Commu-  
nication

Département  
de la Jeunesse  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°2/023

LE 24/7/2023 A 10h. Il  
sera procédé, dans le bu-  
reau de Monsieur le direc-  
teur provincial de la

jeunesse, de Figuig a  
Bouarfa à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'of-  
fres ouvert sur offres de  
prix. Pour :  
TRAVAUX D'AMENAGE-  
MENT DU CENTRE D'AC-  
CEUIL BOUARFA ,  
RELEVANT DE LA DIREC-  
TION PROVINCIALE DE  
LA JEUNESSE DE FIGUIG  
A BOUARFA  
Le dossier d'appel d'offres-  
peut être retiré au bureau  
des marchés publics de la  
direction provinciale de la  
jeunesse, de la culture et de  
la communication à  
Bouarfa; il peut être égale-  
ment téléchargé à partir du  
portail des marchés publics  
www.marchespublics.gov.ma.

ma. Le cautionnement  
provisoire est fixé à la somme  
de QUATRE VINHT  
MILLE DIRHAMS  
(80.000,00 DHS)  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :  
3258828.00DHS.  
Le contenu la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments des concurrents doit-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles  
27,29 et 31 du décret N° 2-  
12-349 relatifs aux marchés  
publics.  
Les Concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau des marchés publics de

la Direction provinciale de  
la Jeunesse, à Bouarfa.  
• Soit envoyer par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité. • Soit envoyé par la  
Soumission électronique.  
• Soit les remettre au prési-  
dent du jury au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 04 du règlement  
de consultation.  
Les entreprises non instal-  
lées au Maroc doivent four-  
nir le dossier Technique tel  
que prévu par le règlement  
de la consultation.  
N°4242 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

CHU

المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
والخدمات الاجتماعية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
N° : 03 /2023/CHUSM  
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, COOPERATIVES, UNIONS DES  
COOPERATIVES ET AUTO ENTREPRENEURS

Le 05/07/2023 à 09H00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Sous Massa sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS) Agadir (Près de l'Hôpital Hassan II d'Agadir), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**ACHAT D'HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LE CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS MASSA (Lot Unique)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service de la commande publique de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Sous Massa.  
Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- 289 200,00 DH TTC (Deux cent quatre-vingt-neuf mille deux cents DH TTC)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
- 4 300,00 DHS

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 et 131 du règlement du 30 Septembre 2021 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire de Sous-Massa.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction du Centre Hospitalo-Universitaire Sous-Massa, sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS) Agadir.  
- Soit les déposer contre récépissé au Service de la commande publique à l'adresse précitée ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les échantillons, liste de colissage et les documents techniques exigés (pour tous les articles) par le dossier d'appel d'offre être déposée au Service de la commande publique à la direction du centre Hospitalo-Universitaire Sous Massa ; au plus tard le 04/07/2023 avant 16H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 11 du règlement de la consultation et celle qui sont prévues par l'article 4 de l'arrêté n° 3011-13.

N°4240 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Économie Nationale  
du Commerce et des Marchés  
A.S.E. / Moroccan S&T  
Direction Provinciale de Fès-Meknes

المملكة المغربية  
وزارة الاقتصاد والمالية  
والتجارة  
الاتحاد المغربي للشغل  
الاتحاد المغربي للشغل

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 23/RR/2023/INV  
(Marché public)

Le 04/07/2023 à 10 heures/09h00, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Fès-Meknes relevant de l'AREF MS, sise à l'avenue des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 23/RR/2023/INV relatif à :

Désignation	Montant de l'Estimation DES travaux TTC	Cautionnement provisoire
Travaux de construction des murs de clôture pour les établissements de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de RHASSANA.	2 148 000,00 Deux Millions Cent Quarante-Huit Mille Dirhams	50 000,00Dhs Cinquante mille dirhams

Les dossiers des appels d'offres Ets téléchargés à partir du portail des marchés publics AU : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 2962-21 du 14/02/2021 les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHÉS PUBLICS (la signature électronique est obligatoire) .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

En plus de :  
\* Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.  
\* Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par les articles 1 et 2 du paragraphe 9 de l'article 25 du décret n° 2-02-149 du 8 jomada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

N°4241 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale

CHU

المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
والخدمات الاجتماعية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
N° : 04 /2023/CHUSM  
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, COOPERATIVES, UNIONS DES  
COOPERATIVES ET AUTO ENTREPRENEURS

Le 05/07/2023 à 10h30, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Sous Massa sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS) Agadir (Près de l'Hôpital Hassan II d'Agadir), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU, PAPIER ET PAPETERIES DIVERSES POUR LE CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS MASSA. (LOT UNIQUE)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service de la commande publique de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Sous Massa.  
Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- 297 452,80 DH TTC (Deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-deux Dirhams et quatre-vingts Centimes TTC).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
- 4 400,00 DHS

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 et 131 du règlement du 30 Septembre 2021 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire de Sous-Massa.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction du Centre Hospitalo-Universitaire Sous-Massa, sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS) Agadir.  
- Soit les déposer contre récépissé au Service de la commande publique à l'adresse précitée ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 11 du règlement de la consultation et celle qui sont prévues par l'article 4 de l'arrêté n° 3011-13.

N°4239 /PA

ROYAUME DU MAROC  
FONDATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ENSEIGNEMENT  
AZILAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
SUR OFFRES DES PRIX  
N° :02/2023

Le mercredi 05 juillet 2023 à 10h il sera procédé, au siège de la fondation au lycée Ouzoud à AZILAL, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **Travaux de construction du club AHMED ALHANSALI pour le personnel de l'enseignement à la province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la fondation.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **soixante-quinze mille dirhams (75.000,00 DH).**  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **trois millions trois cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-huit dirhams (3,331,788.00 DH).**  
Le contenu, la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de articles 27, 29 et 31 du décret du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent remettre les plis au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
La concurrence est ouverte aux entreprises ayant les spécifications suivantes :

Secteur	Qualification	Classe minimale
A	A2	4

N°4238 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 22/2023/ BP /PAZ  
Le 05 juillet 2023 il lui sera  
procédé, claudes bureaux de  
Monsieur le président du  
conseil provincial d'Azilal à  
l'ouverture des plis relatifs  
aux appels d'offres sur offres  
de prix pour **CONTROLER DE  
QUALITE DES TRAVAUX :**  
"AMENAGEMENT DE LA  
ROUTE RELIANT DEM-

NATE ET LE SITE TOURIS-  
TIQUE « IMI-N-IFRI » à la CT  
DEMNATE ET à la CT TIFNI,  
PROVINCE D'AZILAL  
\* AMENAGEMENT DU  
SITE TOURISTIQUE IWARI-  
DENE, A LA CT SIDI BOUL-  
KHELF, PROVINCE  
D'AZILAL  
\* AMENAGEMENT DU  
SITE TOURISTIQUE IMINI-  
FEL A LA CT TIFNI, PRO-  
VINCE D'AZILAL  
\* AMENAGEMENT DU  
SITE TOURISTIQUE OU-  
ZOUJ à la CT AIT TA-  
GUILLA, PROVINCE  
D'AZILAL  
\* AMENAGEMENT DU

MUSEE D'AZILAL à la CT  
AZILAL, PROVINCE D'AZI-  
LAL  
\* AMENAGEMENT DU  
SITE TOURISTIQUE BIN EL  
OUIDANE, A LA CT BIN EL  
OUIDANE, PROVINCE  
D'AZILAL  
\*AMENAGEMENT DU SITE  
TOURISTIQUE TABANTA  
LA CT TABANT, PRO-  
VINCE D'AZILAL  
\*AMENAGEMENT DU SITE  
TOURISTIQUE LA CATHE-  
DRALE, A LA CT TILLOU-  
GUITTE, PROVINCE  
D'AZILAL  
\* AMENAGEMENT DU  
SITE « GRAVURES RUPES-

TRES - DE TIZI-N-TI-  
GHISTE, CT AIT  
BOUAGUILLI, PROVINCE  
D'AZILAL  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau du  
Directeur Général des Ser-  
vices du Conseil Provincial  
d'Azilal, il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés de l'état  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :Vingt-  
trois milleDirhams, 00Cts  
(23.000,00 D.H)  
L'estimation des coûts des  
prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à  
lasomme de :Neufcent trente-  
sept millesvingtDirhams, 00  
Cts (937.000,00 DH).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du dé-  
cret N° 2-12-349 du 8 Jouma-  
dal 1434 (20/03/2013) relatif  
aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
=> Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité ;  
=> Soit les envoyer par voie

électronique dans le portail  
du marché publics ;  
=> Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bureau  
du Directeur Général des Ser-  
vices du Conseil Provincial  
d'Azilal  
=> Soit les remettre au Pré-  
sident de la commission d'ap-  
pel d'offre au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis ;  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4du règlement de  
consultation.

N°4247/PA

**Royaume du Maroc**  
  
**Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enfance et des Sports**  
AGENCE NATIONALE D'ORGANISATION ET DE PROMOTION  
DE LA SECTEUR DE CONSULTATION  
DIRECTEUR PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2023**  
(Séance publique)

Le Mercredi 05 Juillet 2023 à 11h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammedia site rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 04/2023 en lot unique, qui a pour objet (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école ALMASSIRA à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, site rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 12 000,00 DHS (Douze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 1 200 000,00 DHS TTC (Un Million Deux Cent Mille Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Mohammedia site rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Conformément à l'arrêté 1982-21 du 14-12-2021 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires

**N.B :**  
Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivré par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.  
\* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4245/PA

**Royaume du Maroc**  
  
**Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enfance et des Sports**  
AGENCE NATIONALE D'ORGANISATION ET DE PROMOTION  
DE LA SECTEUR DE CONSULTATION  
DIRECTEUR PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2023**  
(Séance publique)

Le Mercredi 05 Juillet 2023 à 10h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammedia site rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 03/2023 en lot unique, qui a pour objet (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école ALMASSIRA à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, site rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 13 000,00 DHS (Treize Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 1 320 000,00 DHS TTC (Un Million Trois Cent Vingt Mille Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Mohammedia site rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Conformément à l'arrêté 1982-21 du 14-12-2021 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires

**N.B :**  
Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivré par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.  
\* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4246/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZI  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 11/2023

Le 06/07/2023 à 10h00 il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T.L de Tizi Avenue Mohamed V Tizi à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Travaux de construction de murets de protection entre PK 0+000 et PK 25+000 de la RP 1921 dans la province de Tizi**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETL de Tizi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00 Dhs (Trente mille Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 835 321,95 Dhs (Deux millions Treize-cinq Mille Trois Cent Vingt et Un Dhs, 95 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Déposer par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :  
- Pour les entreprises installées au Maroc ;

Les concurrents doivent fournir une copie légitime (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification ;  
Le certificat de qualification et de classification relatif au :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGEE	CLASSE MINIMALE
B	B3	4

- Pour les entreprises non installées au Maroc ;  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4244/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZI  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 12/2023

Le 06/07/2023 à 12h00 il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T.L de Tizi Avenue Mohamed V Tizi à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Achèvement des travaux de renouvellement de la signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RR 104 entre ASSAKA et BRIGH N'HALA du PK 92+000 au PK 157+500 et de la RP1908 de PK38+000 au PK48+000 dans la Province de Tizi.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETL de Tizi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 39 000,00 Dhs (Treize-neuf mille Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 462 568,00 Dhs (Deux Millions Six Cent Soixante-deux Mille Cinq Cent Soixante Dhs, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Déposer par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :  
- Pour les entreprises installées au Maroc ;

Les concurrents doivent fournir une copie légitime (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification ;  
Le certificat de qualification et de classification relatif au :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGEE	CLASSE MINIMALE
X	X1 et X2	2

- Pour les entreprises non installées au Maroc ;  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4243/PA

Société « COCONET » SARL  
Au capital de 50.000,00 DH  
Siège social : RUE BEKKAY  
LAHJIL N°81 HAY EL  
HASSANI BERKANE  
Aux termes du PV de la décision de F.A.G.E en date du 11/05/2023 enregistrée à Berkane le 12/05/2023 de la société « COCONET » inscrite au RC à Berkane sous le n° : 6267, il a été décidé ce qui suit :  
La clôture de liquidation et

de la radiation du RC  
-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Berkane sous le n° : 281/2023 N°4253 /PA  
- AUTO GT SARL AU  
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 17/05/2023, la société AUTO GT SARL AU, a décidé de : Fermeture de la succursale sise 75, LOTISSEMENT BACHKOU RES

CHDOAIB LOCAL N°1  
CASABLANCA et donner quibus définitif à Mr. BILJA MILY SMAÏL pour l'exécution de son mandat en tant que directeur pour la succursale.  
Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 07 Juin 2023 sous le dépôt n° 873574, N°4254 /PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°: 09/2023/KH

Le 04/07/2023 à 10h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle de qualité des travaux de reconstruction d'un ouvrage d'Art sur Oued Tiflet au PK 113+000 DE RR411

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille huit cent Dirhams (2.800,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent quatre vingt deux mille deux cent quarante Dirhams (192 340,00Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
Contrôle de qualité	3	CC.7 contrôle des travaux des ouvrages d'art courants

Pour les concurrents non installés au Maroc : les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu à l'article 4-B du règlement de consultation. N°4250 /PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°: 10/2023/KH

Le 04/07/2023 à 10h30 il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DES CRUES DE LA RP4303, LA RP4317 ET LA RP7301 SURVENUE EN MAI 2018 DANS LA PROVINCE DE KHEMISSET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 46.000,00 Dhs (Quarante six mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : trois million quatre vingt trois mille six cent soixante sept Dirhams et soixante Centimes (3 083 667,60 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent envoyer leurs plis, par voie électronique, dans le portail des marchés publics conformément à l'Ancet n° 1982-23 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	3	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) ET B3 (Duvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) ET B5 (Assises non traités et enduits superficiels)

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-II du règlement de consultation. N°4252 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

**AVIS D' APPEL D' OFFRES OUVERT**

N° : 16 /TDT/ 2023

*Avis Rectificatif*

Concernant l'avis d'appel d'offres ouvert n° 16/TDT/2023 relatif aux Travaux de revêtement des routes et trottoirs à Hay Al Mohammadi à la Commune d'Ouarzazate = Tranche N°2 = publié au journal Libération en date du 09/06/2023 N° 9942, il y'a lieu de noter qu'il y a une modification au niveau référence :

- Au lieu de : 16/TDT/2022
- Lire : 16/TDT/2023.

N°4251 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 10/2023/MP/PAZ

Le 05 Juillet 2023 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

\*Construction de la plate reliant douar Aglaf et El Aadi au centre Aglaf à la CT AH Ouskali, province Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (Garantie Mille Dirhams (40.000,00 DH)).  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 309 Million Cinq Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Soixante Dirhams, 00 Cts (1.579.840.000Ds)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret N°2-12-349 du 8 Juin 2012 (2015/2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
  - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal ;
  - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
B	B5	4

Pour les concurrents non installés au Maroc : les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation. N°4249 /PA

**إعلان عن مزاد علني للمقاولين**

في يوم 07/07/2023 الساعة 11 صباحا سيتم في مقر جماعة العمار مزاداً علنياً عن طريق طلب عروض مقروح بعروض أدنى لقرابة 899 مملكة تجارية مشتتة التردد من 1 إلى 9 بالمسلكة التي تطهر وسن التجارة بشكل به و التواجد بمرکز بواشيل لمدة 00 سنوات ابتداء لتجهيز مشتلان

حد من مبلغ الضمان الوقت في ألف درهم (3000,00 درهم) بالنسبة لكل محل تجاري على عدم و مبلغ 1000,00 درهم (1000,00 درهم) بالنسبة لتطهير محل الوزارة المتعلق به

حد من التردد التجاري العلنية من طرف صاحب المشروع حسب الجدول المرفق في المذكرة من دفتر الصلوات التي تعدد كل المرح من طرف لجنة إيراد الخيرة 07/07/2023

يمكن سحب ملف المزايدة العلنية من مكتب الصلوات بالمجماعة كما يمكن تعبئة الأوراق من بوابة الصلوات العلنية [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

وبما أن يكون كل من مقادير و إيداع مبالغ الضمان مطلقاً لمنتهى المهلة 11 و 14 من القرار المشترك لوزير الداخلية ووزير الأقاليم والعمالية رقم 3712.21 الصادر في 14 ديسمبر 2022 بتحديد إجراءات إيراد المزايدة العلنية الشطبة بالترخيص والاتصال الوقت المتكامل للمجماعات التجارية وكتابة بناء و تكوينه و فراغ و استقلال ممتلكاته الخاصة

وبما أن المقادير و إيداع مبالغ الضمان مطلقاً لمنتهى المهلة 11 و 14 من القرار المشترك لوزير الداخلية ووزير الأقاليم والعمالية رقم 3712.21 الصادر في 14 ديسمبر 2022 بتحديد إجراءات إيراد المزايدة العلنية الشطبة بالترخيص والاتصال الوقت المتكامل للمجماعات التجارية وكتابة بناء و تكوينه و فراغ و استقلال ممتلكاته الخاصة

كما أن المقادير و إيداع مبالغ الضمان مطلقاً لمنتهى المهلة 11 و 14 من القرار المشترك لوزير الداخلية ووزير الأقاليم والعمالية رقم 3712.21 الصادر في 14 ديسمبر 2022 بتحديد إجراءات إيراد المزايدة العلنية الشطبة بالترخيص والاتصال الوقت المتكامل للمجماعات التجارية وكتابة بناء و تكوينه و فراغ و استقلال ممتلكاته الخاصة

- الوثائق الواجب الإطلاع بها هي كالتالي:
- الطلب الإداري للتقدير
    - التكليف الإداري
    - الصور و المراسلات و مبالغ من طرف المتنافس
    - أعمال و سجل الضمان المرفق أو شهادة كفاية التأسيسية و التأسيسية التي تقوم عليها
    - نسخة من دفتر التكاليف و الأثر و مبالغ عليه من طرف المتنافس
    - نسخة من بطاقة التعريف الوطنية
    - بالنسبة للتجهيز لمدة الألفية تأسيس التجهيز
    - بالنسبة للتجهيزات المعدة للقد في السجل المدني للتجارت
    - بالنسبة للمطلوب الثاني شهادة التسجيل في السجل الوطني للتقاول الثاني أو نسخة منها مضافة على كل من سنة

الطلب الثاني  
مشاراً بين الوسائل البادية و التقنية المتنافس و تعدد عدد الإقتداء مكان و الترخيص و طبيعة و أهمية الصلوات المرتبطة بمقروح المزايدة التي تزود المتنافس في القواعد و ذات نوعية عام مشترك

الطلب الثالث  
يضمن العرض المالي خط الالتزام أمام بوجوب المتنافس بإيداع الضمان العلنية بمقروح المزايدة العلنية طبقاً لشروط الطريقة في دفتر الصلوات مطروحة من بقرعة و يتم إيداع هذا الخط في دفتر و إيداع الضمان و مبلغ الضمان خط الالتزام به مدة بمسيرة قانونياً و الذي يجب أن يكون من النوع التجاري

بالنسبة للمتنافس المزاد المزايدة العلنية التي يتعين عليه إيداع مبالغه بالقرابة الواردة حسب المذكرة في المادة 11 أو 14 - الف - (2) و (2) - الثانية - و (2) - الف - (2) من القرار المشترك رقم 3712.21 الصادر في 14 ديسمبر

مشروطة، بأن على المتنافس في المزايدة العلنية تحديد رقم الحساب المراد إيراد، في مبالغه، وذا لم يلق الأمر بغير من محل وجب إيداع مبالغ متساوية

N°4249 /PA

# Sport

Ligue des champions

## Les Citizens pour entrer dans l'histoire Les Nerazzurri pour un 4<sup>ème</sup> titre tant convoité



Les clubs anglais de Manchester City et italien de l'Inter Milan se rencontreront en finale de la Ligue des champions d'Europe, samedi soir au stade Olympique Atatürk, à Istanbul, dans un match qui reste incertain sur l'égard au parcours des deux protagonistes cette saison.

Man City reste sur un doublé (Premier League et Fed Cup) et espère remporter la Ligue des champions pour la première fois de son histoire. Les hommes de Pep Guardiola étaient à deux doigts de décrocher le titre en 2021, mais s'étaient inclinés face à Chelsea (1-0).

Cette fois-ci, le chemin semble balisé pour les Mancunien qui ont signé un parcours extraordinaire cette saison, couronné par l'élimination en demi-finale du favori éternel, le Real Madrid. Or, les coéquipiers de Erling Haaland savent pertinemment que l'histoire ne retiendra que le vainqueur et qu'ils n'ont plus droit à l'erreur.

Bien qu'ils soient favoris, du moins sur le papier, le club anglais doit se méfier de l'équipe italienne qui n'est pas arrivée en finale par hasard.

"Bien sûr que nous sommes confiants et optimistes, mais, en même temps, je ne peux pas nier les qualités et les forces de l'équipe adverse. Je ne

l'ai jamais fait, surtout en finale de la Ligue des champions", a déclaré Guardiola lors de la conférence de presse d'avant-match de City.

"Nous savons que ce qui compte, en finale, c'est ce que vous faites pendant 95 minutes", a-t-il dit, ajoutant que "peu importe ce qui a été réalisé en phase de groupes, en huitièmes ou en quarts de finale, en Premier League ou FA Cup. C'est un match unique, il s'agit d'être meilleur que l'adversaire."

Selon lui, la préparation de cette finale, avec la victoire en coupe contre les Red Devils, a été bien meilleure qu'il y a deux ans avant la finale de Porto, perdue 1-0 face à Chelsea.

Le coach espagnol, qui a déjà brandi le trophée en 2009 et 2011, cherche à rejoindre le cercle des triples vainqueurs qui compte Bob Paisley, Carlo Ancelotti et Zinedine Zidane.

En cas de victoire, les hommes de Guardiola deviendront la deuxième équipe anglaise à remporter la Premier League, la Ligue des champions ainsi que la FA Cup dans la même saison, un exploit seulement réalisé par Manchester United en 1998/99.

Dans le camp adverse, l'Inter Milan, triple vainqueur du trophée (1964, 1965 et 2010) a montré cette saison qu'elle est une équipe difficile à battre.

Troisième de la Serie A, elle se présente à cette finale dans la peau d'un véritable outsider vu l'armada offensive des Citizens et la bonne forme de ses stars. La formation italienne, qui s'est battue match après match pour atteindre la plus haute marche, a éliminé sur sa route vers la finale Porto, Benfica et l'AC Milan. Lors de la phase de poules, elle avait comme adversaires, notamment, le FC Barcelone et le Bayern Munich.

L'équipe italienne sera en quête, elle aussi, d'un triplé, quoique moins prestigieux avec la Supercoupe d'Italie et la Coupe d'Italie.

"Nous affrontons l'équipe la plus forte du monde qui a remporté la Premier League cinq fois en six ans. Nous devons être très prudents et jouer en équipe car nous savons que nous affrontons les meilleurs. Une équipe fantastique, un entraîneur qui a marqué une époque. Ce sera un match très important", a commenté l'entraîneur de l'Inter, Simone Inzaghi.

Quoi qu'il en soit, les Intéristes vont, certes, défendre crânement leurs chances face à Manchester City qui paraît plus que jamais proche de réaliser son rêve européen convoité depuis tant d'années.

Par Rachid Maboudi (MAP)

Ligue Europa Conference

## Nayef Aguerd dans l'équipe type de la saison 2022/2023

Le défenseur marocain du club anglais de West Ham, Nayef Aguerd, a été retenu dans l'équipe type de la saison 2022/23 de Ligue Europa Conference, dont il vient de remporter le titre, a annoncé jeudi l'Union européenne de football (UEFA).

Selon le site web de l'UEFA, un panel d'observateurs techniques a sélectionné l'équipe de la saison 2022/23 de l'Europa Conference League, composée de joueurs issus de West Ham, Fiorentina (Italie) et Basel (Suisse).

West Ham a remporté la finale de la Ligue Europa Conference en battant la Fiorentina sur le score de deux buts à un, mercredi à Prague, profitant d'une prestation solide de l'international marocain Nayef Aguerd tout au long du tournoi.

Voici l'équipe de la saison 2022/23:

**Gardien:** Alphonse Areola (West Ham)

**Défenseurs:** Dan Ndoye (Basel), Nikola Milenkovi (Fiorentina), Nayef Aguerd (West Ham), Cristiano Biraghi (Fiorentina).

**Milieux:** Andy Diouf (Basel), Lucas Paquetá (West Ham), Declan Rice (West Ham).

**Attaquants:** Nicolás González (Fiorentina), Michail Antonio (West Ham), Jarrod Bowen (West Ham).



## Avant même sa signature, l'effet Messi ne s'est pas fait attendre à Miami

Boom d'abonnements sur les réseaux sociaux, envolée des prix des places, en attendant la razzia sur le merchandising... l'effet Lionel Messi se fait déjà ressentir par les chiffres, au lendemain de l'annonce de son arrivée à l'Inter Miami et donc en MLS.

Le champion du monde argentin doit encore signer son contrat avec le club floridien et la grande interrogation est de savoir quand il jouera son premier match sous son nouveau maillot.

Elle est telle qu'elle a déjà des répercussions sur la billetterie, d'ordinaire bien calme en MLS. Selon la société spécialisée Logixis, la demande de billets, sur le marché de revente, au cours de ces 24 dernières heures ayant suivi l'annonce de Messi, a explosé pour les matches à venir de l'Inter Miami, en étant quatre fois supérieure à celle enregistrée lors de la mise en vente des billets, soit 169 jours auparavant.

Le prix d'achat moyen pour les matches à do-

micile de l'équipe floridienne est passé de 31 à 152 dollars, tandis que pour les matches à l'extérieur, il est passé de 94 à 207 dollars. L'augmentation la plus importante a été enregistrée pour le match du 20 août contre le Charlotte FC, avec des prix de vente moyens qui ont grimpé de 18 à 169 dollars.

Messi pourrait tout aussi bien faire ses débuts avec Miami le 21 juillet, en League Cup (une compétition annuelle incluant les clubs mexicains) contre Cruz Azul. Aussi les tarifs ont flambé, passant de 24 à 521 dollars.

Ces chiffres vont certainement inciter les équipes de la MLS à envisager de délocaliser les matches face à l'Inter de Messi, dans des stades plus grands que les leurs, généralement limités à 20.000, 25.000 personnes maximum.

Quand "la pulga" (la puce) était venue en 2017 avec le FC Barcelone, elle avait rempli le MetLife Stadium à New York, le FedEx Field à Washington et le Hard Rock Stadium à Miami, trois stades de

NFL (foot américain) qui peuvent accueillir entre 65.000 et 80.000 personnes.

Le buzz est devenu un énorme bourdonnement sur les réseaux sociaux, puisque le nombre d'abonnés de l'Inter Miami sur Instagram a quintuplé en quelques heures, passant de 900.000 mercredi matin à 5,7 millions de followers jeudi matin.

Ce chiffre représente plus du double de celui des Kansas City Chiefs, vainqueurs du dernier Super Bowl et dépasse même les 4,5 millions d'abonnés des populaires Dallas Cowboys. Seules quelques équipes de NBA possèdent plus de "followers".

Sur l'ensemble des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc) l'Inter compte désormais plus de 7,5 millions d'abonnés, mais à l'échelle de Miami reste encore loin du Heat (27 millions).

Or ça pourrait vite changer, quand on sait que Messi en possède 469 millions sur son seul compte Instagram, faisant de lui le deuxième sportif le plus

populaire du monde derrière Cristiano Ronaldo et ses 588 millions de followers.

Enfin, pour l'Inter et son équipementier Adidas, qui se trouve être aussi celui de l'Argentin, avec un contrat à vie, les perspectives ne peuvent qu'être florissantes. Si son futur maillot, à dominante rose, reste à être commercialisé, il est possible d'en acheter sur les sites du club et de la MLS, un en floquant le nom et le N.10 de Messi, moyennant un petit coût supplémentaire.

Et, déjà mercredi soir dans la salle du Heat, certaines tunique de l'Argentine avec des Messi dans le dos étaient visibles, à côté de celles de la star Jimmy Butler.

Ce dernier, fan de foot, ne minimisait d'ailleurs pas l'événement jeudi face aux médias, au lendemain de la défaite face à Denver, qui mène 2-1 en finale de la NBA: "Je suis excité pour la ville de Miami, qu'on ait un joueur de ce calibre. Je crois que les fans de foot vont venir du monde entier le voir jouer ici".

# Allez les Rouges !

## Le bonheur n'est plus qu'à 90 minutes

Le Wydad croisera le fer, ce dimanche à partir de 20 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, avec son homologue égyptien d'Al Ahly pour le compte de la finale retour de la Ligue africaine des clubs champions.

Un ultime acte qui se présente avec une seule option pour le WAC : Gagner en vue de remonter le retard du match aller, défaite par 2 à 1. Cela reste jouable, mais il faut cravacher dur pour atteindre cet objectif. A cet effet, le contingent wydadi retenu par le coach Sven Van Den Broeck se trouve depuis jeudi dernier au Complexe Mohammed VI de football pour préparer cette confrontation qui se jouera sur de petits détails. Certes, le Wydad aura l'avantage du terrain et le soutien de son grand public, mais face à ce gros morceau du football continental, dix fois vainqueur de l'épreuve, il faudrait être au meilleur de sa forme et jouer à fond ses chances.

Le WAC, triple lauréat de la C1, dont deux aux dépens de ce même Ahly, dispose de tous les atouts pour dépasser ce cap, à condition de saisir à bon escient les quelques opportunités qui vont se présenter, tout en veillant au grain, en ne laissant aucun espace au trio d'attaque cairote com-



“  
Yahya Jabrane  
Nous avons une  
culture d'équipe,  
c'est comme ça que  
nous sommes  
arrivés en finale

posé de Tau, Chehat et Kahraba. Bref, le mot d'ordre doit être qu'aucun flottement défensif, comme ce fut, hélas, le cas lors du match aller, n'est permis afin de prendre l'ascendant et pousser l'adversaire à commettre la faute susceptible d'apporter le but salvateur.

En tout cas, le moral est au beau fixe et le groupe, au complet, excepté

l'absence de Yahya Attiat-Allah, se dit décidé à réussir pleinement cette dernière sortie continentale et à ajouter une quatrième ligne africaine au palmarès du club. Dans une interview accordée à CAF TV, Yahya Jabrane, se veut confiant, affirmant qu'"en tant que capitaine de l'équipe, je me considère chanceux et fier de participer à une deuxième finale consécutive de la

Ligue des champions. C'est un exploit important pour moi, et j'espère que nous pourrions apporter du bonheur à nos fans à la fin des 90 minutes." Et d'ajouter que "chaque finale est unique, et cette saison, ils (Al Ahly) ont une équipe très forte avec plus d'expérience que nous. Cependant, nous serons préparés pour le match, et j'espère que nous pourrions à nouveau remporter la victoire contre eux".

Yahya Jabrane a mis en exergue l'expérience et l'esprit d'équipe ayant permis aux Rouge et Blanc d'atteindre le stade final de la C1. "Notre parcours a été plus ardu par rapport à la saison dernière. Le football africain a connu une progression significative. Il y a eu des matches où nous aurions pu être vaincus, mais notre expérience nous a aidés. Nous avons une culture d'équipe qui nous a appris à trouver des moyens de gagner et c'est comme ça que nous sommes arrivés en finale", a-t-il souligné.

Tout le public wydadi espère un remake des éditions 2017 et 2022 au terme de cette finale 2023 dont la tâche de l'arbitrage a été confiée par la CAF à l'Éthiopien Bamlak Tessema, un referee craint par les deux protagonistes.

Mohamed Bouarab

### Éliminatoires du Mondial féminin

## Le Maroc affronte le Burkina Faso

La sélection marocaine féminine de football (U20) affrontera son homologue burkinabè pour le compte de la deuxième phase des éliminatoires de la Coupe du monde.

Les éliminatoires pour la grand-messe du ballon rond féminin se dérouleront en cinq étapes avec la participation de 35 sélections, a souligné la Confédération africaine de football (CAF), qui a procédé, jeudi, au tirage au sort.

Les Lionnelles de l'Atlas sont exemptées du premier round pour, ainsi, rallier directement la deuxième étape. Elles joueront l'aller à domicile entre le 6 et le 8 octobre, tandis que le match retour aura lieu au Burkina Faso, entre le 13 et le 15 du même mois.

Au 3<sup>e</sup>ème tour, les Marocaines croiseraient le fer, en novembre, avec le vainqueur du match Guinée Niger.

Lors du quatrième et ultime tour, la sélection marocaine aura rendez-vous avec le Mali, l'Algérie, la Guinée équatoriale, la Libye ou l'Éthiopie.

Six équipes participeront à la première étape des éliminatoires. La Guinée équatoriale rencontrera la Libye, le Togo affrontera la Guinée-Bissau, et Maurice accueillera le Tchad. Trois équipes se qualifieront pour la deuxième étape, qui verra la participation de 32 équipes.

Deux sélections représenteront le continent africain lors de la Coupe du monde.

## L'Allemand Josef Zinnbauer nouvel entraîneur du Raja de Casablanca

L'Allemand Josef Zinnbauer a été désigné entraîneur du Raja de Casablanca, en remplacement du Tunisien Mondher Kebaier, a annoncé jeudi le club de la capitale économique.

Le Raja a fait une brève annonce de l'arrivée du nouveau coach sur son compte Facebook, illustrée par des photos de la

cérémonie de signature du contrat par Zinnbauer, sans donner plus de précisions.

"Je suis ici pour rétablir l'aura du Raja et réaliser des titres", a indiqué Zinnbauer sur une vidéo publiée par le club casablancais sur les réseaux sociaux.

"Je suis heureux d'être ici. Je connais le club, la ville et le public", a-t-il affirmé.

Le Raja de Casablanca a annoncé mercredi qu'il se sépare de Kebaier, à cause "des absences répétées et injustifiées" du technicien tunisien des entraînements, et ce depuis le 29 mai.

A quatre journées de la fin du championnat national, le Raja occupe la sixième place avec 36 points.

### Botola Pro D2

## Une lutte acharnée pour accéder à l'élite

Ça se bouscule en tête du classement de la Botola Pro D2 à seulement deux journées de la fin du championnat, avec les quatre premières équipes du peloton de tête se disputant les deux premières places synonymes de passage chez l'élite du football national.

En pole position figure le Stade Marocain, avec 49 points au compteur avant la 29<sup>e</sup> journée prévue ce samedi lors de laquelle le club rbati se déplacera chez l'AS Salé (13<sup>e</sup>, 31 pts), rescapée de la relégation, pour prendre ses distances avec son poursuivant direct, le Youssoufia de Berrechid. Ce dernier, 49 points, évoluera à domi-

cile face au Chabab Atlas Khénifra (7<sup>ème</sup>, 37 pts) dans un duel décisif pour les locaux afin de se détacher du 3<sup>e</sup> au classement, la Renaissance de Zemamra qui se trouve à une longueur de deux premiers de la Botola Pro D2 avec 48 points.

L'équipe de Khemiss Zemamra sera à l'affût du moindre faux pas des deux premiers du classement et défendra bec et ongles ses chances lors de son déplacement chez l'USM Oujda (6<sup>ème</sup>, 40 pts).

De son côté, le Rapide Oued Zem (4<sup>ème</sup>, 45 pts) pourrait jouer les trouble-fêtes et faire prolonger le suspense en D2 en cas de victoire à domicile face à l'Itifaq

de Marrakech (12<sup>ème</sup>, 32 pts).

En bas du classement, on rappelle la relégation de l'Itihad de Khemisset et du Wydad Témara au championnat amateur.

Voici, par ailleurs, le programme de la 29<sup>ème</sup> journée prévue samedi (17h00):

AS Salé – Stade Marocain  
Youssoufia Berrechid-Chabab Atlas Khénifra

Jeunesse Benguerir-Racing Casablanca  
Wydad Témara-Jeunesse El Massira  
Raja Béni Mellal - Itihad Khemisset  
USM Oujda - Renaissance Zemamra  
Rapide Oued Zem - Itifaq Marrakech  
Wydad Fès - Olympique Dcheira

## Dans le Colorado, enfin de l'eau en abondance pour les amateurs de rafting

**L**a rivière a doublé de volume en trois jours", montre Corey Coker sur la rive, au pied des montagnes Rocheuses du Colorado, poussant l'un de ses rafts sur un cours d'eau s'écoulant tranquillement, après des années plus sèches.

Un hiver humide dans l'Ouest américain a déposé un épais manteau neigeux en altitude et sa fonte lente promet une saison magnifique aux amateurs d'eaux vives et aux professionnels.

Cette ressource en abondance ravit Corey Coker, qui embarque des touristes sur la rivière Arkansas depuis plus de 10 ans.

"Ça n'a pas l'air trop terrible ici", relève-t-il en référence au débit calme de la rivière à cet endroit, "mais quand vous êtes plus bas vers les rapides, ce niveau d'eau rend la chose beaucoup plus impressionnante".

Lorsque la vallée se resserre, le flot accélère et ce qui ressemblait à un long fleuve tranquille se transforme en torrent de montagne.

L'instructeur crie ses directives à son équipage de touristes, agrippés au gros radeau gonflable, par-dessus le brouhaha des turbulences aqua-

tiques, pour les faire pagayer tantôt vers l'avant tantôt vers l'arrière afin d'éviter tel rocher ou passer au-dessus d'un autre.

Chaque franchissement de rapides est l'occasion pour les rameurs d'être aspergés de plein fouet par une eau glaciale, rappelant qu'elle n'était peut-être encore que de la neige quelques heures auparavant, comme celle recouvrant des sommets visibles au loin.

"C'est une très bonne année pour l'eau, pas d'inquiétude à ce propos", confirme Mark Hammer, patron de The Adventure Company à Buena Vista, bourg au pied des Rocheuses. Le niveau "ne devrait pas monter trop haut et devrait nous permettre d'avoir une très longue saison" de rafting, se satisfait-il.

Plusieurs années de chutes de neige en-dessous de la normale dans l'Ouest américain, conséquences d'une longue période de sécheresses accentuées par le changement climatique, avaient laissé les rivières de la région à des niveaux particulièrement bas.

Le fleuve Colorado, qui descend des Rocheuses vers le golfe de Cali-



fornie, n'avait pas été épargné et son débit s'était réduit depuis plusieurs années.

En 2022, le niveau du gigantesque lac artificiel Mead est tombé à seulement un quart de sa capacité, faisant craindre un assèchement en aval et un arrêt de la production hydro-électrique.

Mais l'hiver 2022-2023 a été marqué par de très fortes précipitations, provoquant des inondations en Cali-

fornie et d'importantes chutes de neige en montagne.

Pour les scientifiques qui observent ce manteau neigeux –réserve cruciale d'eau pour de nombreuses régions du pays--, 2023 est un bon cru.

L'Agence nationale océanique et atmosphérique (NOAA) "observe des chiffres très impressionnants" concernant l'eau de fonte dans le bassin-versant du fleuve Colorado,

relève Paul Miller, hydrologue dans cette institution fédérale.

A l'est des Rocheuses, les chiffres ne sont pas aussi élevés mais atteignent néanmoins un bon niveau.

C'est notamment le cas de la rivière Arkansas, qui prend sa source au-dessus de Buena Vista et qui se jette 2.400 kilomètres plus loin dans le Mississippi, après avoir traversé les grandes plaines du centre des Etats-Unis.

"J'aimerais beaucoup que les gens s'intéressent de plus près à la quantité d'eau disponible dans son ensemble", explique Mark Hammer, qui fait naviguer quelque 8.000 personnes par an.

Le changement climatique, la surconsommation croissante par les populations et par l'agriculture remettent en question la facilité d'accès à cette ressource vitale.

"Je n'entends pas beaucoup de bonnes solutions. Je sais que c'est un problème difficile à résoudre et que cela va sans doute prendre des décennies pour que nous ayons une meilleure gestion de notre eau", constate-t-il. "Mais je pense que nous n'avons pas vraiment le choix".

## Recettes

### Tajine de légumes farcis



#### Ingrédients :

##### Pour la farce :

De la viande hachées (veau ou agneau),  
2 cuil à soupe oignon émincé,  
2 cuil à soupe coriandre et persille haché, Un morceau de mie de pain trempé dans du lait (que vous pouvez remplacer avec du riz précuit),  
2 gousses d'ail,  
1 cuil à café de cumin,  
1 cuil à café piment doux,  
Une cuil à café sel,  
Les légumes :  
Tomates, poivron, courgettes.  
La sauce tomate :  
4 grosses tomates râpées,  
1 cuil à soupe tomate concentré,  
Une demi cuil à café cumin,  
2 gousses d'ail  
Une feuille de laurier,  
Un demi petit verre d'huile d'olive,  
Une cuil à café sel

#### Préparation:

Mélangez la viande hachée avec le reste des ingrédients, la mie du pain et les épices, réservez au frais.  
Otez le chapeau des tomates pour les évider, faites pareil pour les poivrons et enlever les pépins.  
Remplissez tout les légumes de la farce puis reposez les chapeaux dessus.  
Dans un plat à tajine, ou à défaut dans un plat à gratin mettez les tomates râpées, l'ail écrasée, le cumin la feuille de laurier, le sel le concentré de tomate dilué dans un peu d'eau, l'huile d'olive.  
Laissez mijoter sur feu doux 5 minutes puis disposez les légumes farcis dedans et laissez cuire pendant 30 minutes.  
Vous pouvez le passer quelques minutes au four avant de Servir chaud.

## La Nouvelle-Zélande va interdire les cigarettes électroniques à usage unique

**L**es cigarettes électroniques à usage unique vont être interdites en Nouvelle-Zélande à partir d'août, a annoncé mardi le ministère de la Santé de ce pays qui entend progressivement parvenir à une interdiction quasi-totale du tabac.

"Trop de jeunes vapotent, c'est pour cela que nous prenons des mesures pour éviter que cela ne se produise", a déclaré dans un communiqué la ministre de la Santé Ayesha Verrall.

Seront considérées comme étant des cigarettes électroniques jetables celles ne possédant pas de batterie amovible ou remplaçable.

Il sera par ailleurs désormais interdit d'ouvrir un magasin de cigarettes électroniques à proximité d'une école ou d'un "marae", nom donné aux lieux où se rassemblent les Maoris, a-t-elle ajouté.

Les noms des parfums des liquides pour les cigarettes électroniques aussi alléchants que "barbe à papa" ou "donut à la gelée de fraises" seront interdits, au profit d'une appellation générique telle que "baie".

Mme Verrall a expliqué que le gouvernement entend trouver un juste équilibre entre la nécessité d'empêcher les jeunes de commencer à vapoter et celle de permettre aux

fumeurs de les utiliser pour arrêter.

Il y a six mois, la Nouvelle-Zélande a annoncé que la vente des cigarettes était interdite à toute personne actuellement âgée de moins de 14 ans, ce qui a pour effet de relever l'âge du tabagisme chaque année jusqu'à ce que l'ensemble de la population soit couverte.

Le taux d'adultes fumeurs dans ce pays est déjà relativement faible, il atteint 8%.

Le Premier ministre Chris Hipkins a affirmé que les nouvelles restrictions en matière de vapotage sont nécessaires pour les jeunes.

"Nous avons entendu des parents, des enseignants et des directeurs d'école s'inquiéter du fait qu'une mau-

vaie habitude à vie est en train de s'installer chez de nombreuses personnes à un jeune âge", a déclaré M. Hipkins.

Selon une étude réalisée en 2021 par la fondation de lutte contre l'asthme et les problèmes respiratoires, près d'un adolescent sur cinq en âge d'aller à l'école vapote au moins une fois par jour en Nouvelle-Zélande.

Ces restrictions interviennent un mois après que l'Australie voisine a annoncé des mesures similaires concernant le vapotage, le gouvernement accusant l'industrie du tabac de vouloir rendre les adolescents de la prochaine "génération accros à la nicotine".

